

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2325

29 octobre 2010

SOMMAIRE

AAS Aviation Airport Systems S.A.	111590	Greenland Property S.A.	111594
Acorn (Luxco) 2	111592	Haegin S.A.	111594
Alura Capital Partners Fund SICAV-FIS	111554	IAB Financing II S. à r.l.	111595
AP2 Media S.A.	111598	IFAM S.à.r.l.	111595
Asterion S.à r.l.	111590	Induspol S.A.	111600
Biemme S.A.	111591	Inspicio 1 S. à r.l.	111600
Bioinventor Holding S.A.	111591	Insurance Resources International Holding S.A.	111599
Bonvalot S.A.	111590	International Control and Finance ICAF Holding S.A.	111599
Brederode International S.à r.l.	111589	International Control and Finance ICAF Holding S.A.	111596
Buckfield Investments S.A.	111590	James & Associates S.A.	111596
Bywater S.A.	111592	JOFAD Holding S.A.	111599
Centre de Maintenance à Distance SA ..	111592	Keraz Invest S.A.	111597
Claraz S.A.	111592	L.M.G. Consulting S.à.r.l.	111596
Claremont Consulting Services S.A.	111592	Louvre Group Holding S.A.	111597
Cowans Financing S.à r.l.	111591	Mab Invest S.à r.l.	111596
Didi Finance S.à r.l.	111593	MEIF Germany Seven S.à.r.l.	111597
DM Sys S.à r.l.	111593	MKS Luxembourg S.à r.l.	111600
Edder S.A.	111593	Monier Special Holdings S.à r.l.	111597
Egis Investment	111593	NGR Consulting S. à r.l.	111598
Eurohold Aviation S.A.	111595	Ocean Wave S.à.r.l.	111596
European Commodity Clearing Luxem- bourg S.à r.l.	111600	O.F.C. S.à r.l.	111598
European Fashion Holding S.A.	111595	Ondutech S.A.	111598
Fläkt Woods Holding S.à r.l.	111600	Oriflame Cosmetics S.A.	111598
FOSCA II Investment S.à r.l.	111593	Ostia S.A.	111598
Gottex Management S.A., SICAR	111594	Promobilia Cursum S.A.	111599
Gottex US Management S.à r.l., SICAR	111594	Sopafin (Luxembourg) S.A.	111599
Gravity Sport Management S.A.	111594		

**Alura Capital Partners Fund SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.573.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-first day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

1.- Alura Capital Partners S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, here duly represented by Mr. Arnaud Peraire, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal; and

2.- Alain Demarolle, having his address at 23, rue Oudinot, 75007 Paris, France, here duly represented by Mr. Arnaud Peraire, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

3.- Anne Maréchal, having her professional address at 1517, rue Scribe, 75009 Paris, France, here duly represented by Mr. Arnaud Peraire, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which she acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of an investment company with variable capital under the form of a "société en commandite par actions" which such party declares to incorporate.

Preliminary title

Terms in capital letters not defined in the Articles shall have the meaning ascribed to these terms in the Issuing Document of the Company.

Name - Purpose - Registered Office - Duration

Art. 1. Form of the Company.

1.1 There exists among the subscribers and those who may become owners of shares (each a "Shareholder" and collectively the "Shareholders") in the future, a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") in the form of an investment company with variable share capital qualifying as specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé") under the name of "Alura Capital Partners Fund SICAV-FIS" (hereinafter the "Company").

1.2 The Company shall be governed by the law of February 13, 2007, as amended, relating to specialised investment funds (hereinafter the "SIF Law") and the law of 15 August 1915, as amended, relating to commercial companies (the "Company Law").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. However, the General Partner (as defined in article 15.1 below) will establish sub-funds (each a "Sub-Fund", together the "Sub-Funds") for a limited or unlimited duration, as specified for each Sub-Fund in the Issuing Document issued by the Company as amended from time to time, together with the Supplement(s) in relation to the Sub-Fund (each referred to as a "Supplement") (hereinafter the "Issuing Document").

Art. 3. Purpose.

3.1 The main purpose of the Company is to invest the funds available to it in securities and other assets permitted to an undertaking for collective investment under the provisions of the SIF Law. These investments are done with the aim of spreading investment risks and affording the Shareholders the result of the management of the Company's assets.

3.2 The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the SIF Law.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the General Partner of the Company.

4.2 If the General Partner considers that extraordinary political, economical, social or military developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, it may temporarily transfer the registered office abroad until the complete

cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

4.3 Branches or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, by a decision of the General Partner.

Capital - Shares

Art. 5. Share Capital, Classes and Categories of Shares.

5.1 The share capital of the Company shall be represented by Shares with no par value and shall at any time be equal to the total Net Assets of the Company pursuant to article 13 of these Articles of Incorporation.

5.2 In accordance with article 27 of the SIF Law, the subscribed capital of the Company must reach the equivalent aggregate amount of one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) within the first twelve months following its approval by the CSSF, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The initial share capital of the Company shall be represented by the following classes (the "Classes") of Shares of no par value:

(i) "Management Shares": thirty-one thousand (31,000) shares which have been subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company;

(ii) "Ordinary Shares": any shares other than the Management Shares and which have been or will be subscribed by the limited partners (associés commanditaires) of the Company.

5.4 The initial capital of the Company is thirty-one thousand and two Euros (EUR 31,002) divided into:

- thirty-one thousand (31,000) Management Shares for a global amount of 31,000 euros;

- two (2) Ordinary Shares for a global amount of 2 Euros.

The Base Currency of the Company is the Euro.

The Reference Currency of a Sub-Fund is determined in the relevant Supplement of the Issuing Document.

5.5 The General Partner is authorised without any limitation to issue additional Shares at any time in accordance with article 8 hereof at a subscription price to be determined by the General Partner, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

5.6 The Company's share capital shall vary, without any amendment of the Articles, as a result of the Company issuing new Shares or redeeming its Shares.

Art. 6. Sub-Funds - Classes of Shares.

6.1 The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (each a "Class" and collectively the "Classes"), which may differ inter alia in their fee structure, minimum investment requirements, type of target investors, currency and distribution policy applying to them. Those Shares shall be issued, in accordance with article 8 hereof, on terms and conditions as shall be decided by the General Partner.

6.2 The General Partner may, at any time, establish Sub-Funds, which are different pools of assets, constituting "compartments" within the meaning of article 71 of the SIF Law. Each such Sub-Fund shall be invested pursuant to article 3 hereof for the exclusive benefit of the relevant Shareholders. Each Sub-Fund may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions and distribution policies) as the General Partner shall from time to time determine.

6.3 The Company is one single entity. However, by way of derogation to article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Sub-Fund are only liable for the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Sub-Fund. In the relations between the Company's Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

6.4 For the purpose of determining the share capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the Company's share capital shall be the aggregate of the net assets of all the Classes in all Sub-Funds.

6.5 The Company shall prepare consolidated accounts in Euro.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 The Company shall issue Shares in registered form only.

7.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Shareholders' Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid-up on each Share.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.4 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Shareholders.

7.5 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

7.6 The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such share holding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

7.7 The Company may decide to issue fractional Shares up to four decimal points. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets of the Company on a pro rata basis.

7.8 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders of the respective Classes, in respect of registered Shares, by bank transfer to their mandated addresses in the register of Shareholders.

Art. 8. Issuance of Shares.

8.1 The terms and conditions applying to the Initial Offer Period of each relevant Sub-Fund/Class are specified in the relevant Supplement

8.2 The Company can issue new Shares as described in this Issuing Document without giving any pre-emptive or preferential rights to existing Shareholders.

8.3 Following the close of the Initial Offer Period, Shares will be offered for subscription on each Subscription Day of the relevant Sub-Fund at the Subscription Price per Share as described in the relevant Supplement. Applications for Shares may be made on any Business Day.

8.4 The Subscription Price will be equal to the Net Asset Value per Share as determined of the relevant Class in the relevant Sub-Fund as at the Valuation Day.

8.5 Investors whose applications are received by the Registrar and Transfer Agent before the appropriate dealing cut-off time will be allotted Shares at a price corresponding to the Net Asset Value per Share as of the relevant Valuation Day. All subscriptions are irrevocable except as discussed in the present article.

8.6 Side Pocket Shares may not be subscribed for directly.

8.7 Specific and/or additional subscription terms and conditions applying to the relevant Classes shall be specified in the relevant Supplement.

8.8 The General Partner may, in its absolute discretion, waive, reduce or vary any notice periods, conditions to subscriptions, periods for or terms of remittance of subscription proceeds, or other requirements or limitations relating to subscriptions, either for Shareholders generally or for particular Shareholders or classes of Shareholders and either at the time a particular subscription is proposed or in advance by agreement with one or more Shareholders.

8.9 The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company which qualifies as a "réviseur d'entreprises agréé". Specific provisions relating to contribution in kind will be detailed in the Issuing Document.

8.10 The General Partner is authorised from time to time to resolve to close the Company, any Sub-Fund or any Class of Shares to new subscriptions on such basis and on such terms as the General Partner may in its absolute discretion determine. During any such period Shares will not be available for subscription.

8.11 More generally, the General Partner is authorised to reject or accept subscription application, in whole or part, on such basis and on such terms as the General Partner may in its absolute discretion determine. The General Partner is not obliged to disclose the reason, or reasons, for rejecting any subscription application.

8.12 In the event of a subscription application being rejected, the subscription money or the balance thereof (as the case may be) will be returned (without interest) as soon as practicable by telegraphic transfer (at the risk and cost of the applicant) to the applicant's account at the remitting financial institution.

8.13 The General Partner, in its sole discretion at any time, may withdraw and terminate the offering of Shares in whole or in part or in respect of any particular jurisdiction.

8.14 Applicants for Shares during the Initial Offer Period should complete an Application Form and send it to the Registrar and Transfer Agent either by mail or by facsimile so as to be received by the Registrar and Transfer Agent no later than 6 p.m. (Luxembourg time) on the last day of the Initial Offer Period. Cleared funds in respect of the subscription monies must be received by the Registrar and Transfer Agent by the same time. If the relevant Application Form and/or subscription monies is/are not received by these times, the application will be held over until the first Subscription Day after the close of the Initial Offer Period and Shares will then be issued at the Subscription Price on that Subscription Day.

8.15 Thereafter, applicants for Shares, and Shareholders wishing to apply for additional Shares, must send the appropriate completed Application Form with an amount to subscribe either by mail or facsimile so as to be received by the Registrar and Transfer Agent by no later than 6 p.m. (Luxembourg time) on the Business Day falling before the beginning of the relevant notice period stated in the relevant Supplement (the “Subscription Notice Period”) or such lesser period as the General Partner may in a particular case determine, before the relevant Subscription Day and so that cleared funds are received by the Registrar and Transfer Agent such number of days, as set out in the relevant Supplement, preceding the relevant Subscription Day, failing either of which the application will, subject to the discretion of the General Partner, be held over until the next Subscription Day and Shares will then be issued at the Subscription Price applicable on that Subscription Day.

8.16 The Registrar and Transfer Agent will issue a written confirmation to successful applicants confirming acceptance of their application. A subscription note will be issued following calculation of the Net Asset Value per Share. Once completed applications have been received by the Registrar and Transfer Agent, they are irrevocable by the applicant.

8.17 Applications for Shares will not be dealt with and Shares will not be issued until receipt of notification by the Registrar and Transfer Agent that an applicant’s funds have been cleared in the full amount of the subscription. Subject thereto, Shares are deemed to be issued on the relevant Subscription Day.

8.18 The proceeds of subscription for Shares will be applied (to the extent such proceeds are not retained in cash by the Company) to subscribe for ordinary shares in the Sub-Fund which shall correspondingly be issued to the Fund.

8.19 Specific terms and conditions applying to subscription procedure of each relevant Sub-Fund/Class shall be specified in the relevant Supplement.

8.20 The Minimum Initial Subscription that will be accepted from new investors, increments and increasing investments of existing investors are described in the relevant Supplement.

8.21 Unless otherwise provided in the relevant Supplement, the minimum holding per subscriber for each Class of Share is equal to the Minimum Investment applicable to such Shareholder.

8.22 As condition of subscription, investment in Shares is expressly limited to Eligible Investors.

An Eligible Investor is any person who is:

(A) A Well-Informed Investor in accordance with Art. 2 (1) of the SIF Law;

(B) not a US Person as defined in the Issuing Document; and

(C) not a non-qualifying person for any other reason as: any person in respect of whom the General Partner has imposed restrictions for the purpose of ensuring that no Shares are held by (i) any person or persons in breach of the law or requirements of any country or governmental authority or (ii) any person or persons in circumstances (whether directly or indirectly affecting such person or persons and whether taken alone or in conjunction with any other persons, connected or not, or any other circumstance appearing to the General Partner to be relevant) which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any pecuniary, fiscal, regulatory or other disadvantage which the Company might not otherwise incur or suffer.

8.23 The General Partner may declare a suspension of the calculation of the Net Asset Value in certain circumstances as described in the Issuing Document. No Shares will be issued during any such period of suspension.

8.24 In accordance with the provision of the relevant Supplement on a specific Sub-Fund, an initial fee of up to a percentage of the amount subscribed may be payable by applicants when subscribing for Shares at the discretion of the General Partner. Any such initial fee may be paid to intermediaries.

8.25. No initial fee will be payable with respect to Side Pocket Shares.

Art. 9. Redemption of Shares.

9.1 Shares are redeemable at the option of the Shareholder on any Redemption Day at the Redemption Price per Share, subject to the restrictions set out in the Articles of the Company and the Issuing Document.

9.2 Generally, a redemption request for Shares, which can be submitted in writing on any Business Day by each Shareholder to the Registrar and Transfer Agent, must be made in the prescribed form (Redemption Form) set out in Appendix A of the Issuing Document.

9.3 A request for a partial redemption of Shares may, at the General Partner’s discretion be refused, or the holding redeemed in its entirety, if, as a result of such partial redemption, the Net Asset Value of the Shares retained by the Shareholder would be less than the Minimum Holding.

9.4 A request for redemption may, at the General Partner’s discretion be refused, if as a result of such redemption, the capital of the Company would fall below the minimum capital amount required by the SIF Law.

9.5 A redemption request, once given, is irrevocable save with the consent of the General Partner (which may be withheld in their discretion).

9.6 Side Pocket Shares (as defined in Part I - section 4 “Side Pocket” of the Issuing Document) are not redeemable at the option of the Shareholders.

9.7 Shareholders should send a completed redemption request in the form available from the Registrar and Transfer Agent to be received by the latter no later than 6.00 pm (Luxembourg time) on the Business Day falling before the beginning of the relevant notice period stated in the relevant Supplement (the “Redemption Notice Period”) or such lesser

period as the General Partner may in a particular case determine, before the relevant Redemption Day, as set out in the relevant Supplement, failing which the redemption request will be held over until the next following Redemption Day and Shares will be redeemed at the relevant Redemption Price applicable on that Redemption Day.

9.8 Redemption requests must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of such Shareholder or power of attorney which is acceptable in form and substance to the Company and/or the Registrar and Transfer Agent. The General Partner reserves the right to alter these redemption provisions at any time, in its sole discretion, and Shareholders will be notified accordingly. The Shareholder agrees that redemption requests are only effective when acknowledged by the Registrar and Transfer Agent.

9.9 The Redemption Price per Share will be equal to the Net Asset Value per Share of the relevant Class of the relevant Redemption Day minus any amount applied to pay, as the case may arise, the Performance Fee as more detailed in Part I - section 8.6 "Performance Fee" of the Issuing Document and/or the redemption Fee (as more detailed in Part I - section 8.2 "Redemption Fee" of the Issuing Document).

Shares will be redeemed on a "first in first out" basis unless the redeeming Shareholder advises the Registrar and Transfer Agent otherwise in writing.

9.10 Subject to the provisions of the relevant Supplement and unless the General Partner otherwise determines, the redemption proceeds normally will be remitted within sixty (60) calendar days after the Redemption Day on which Shares are redeemed (although this cannot be guaranteed), without interest and at the risk of the Shareholder for the period from this date to the payment date. Redemption payments will be made in the currency of the redeemed Shares and will be remitted to the Shareholder by wire transfer to the account from which the Shareholder's original subscription monies derived, unless otherwise agreed upon by the Company and the Registrar and Transfer Agent in their discretion. Redemption proceeds will not be paid to an account in the name of a third party.

9.11 The Company may, at its entire discretion but with the consent of the Shareholder concerned, decide to satisfy payment of the Redemption Price to any Shareholder wholly or partly in kind by allocating to such Shareholder assets of the relevant Sub-Fund, equal in value as of the Valuation Day with respect to which the Redemption Price is calculated, to the Net Asset Value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the relevant Class(es), and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor. The cost of such transfer shall be borne by the Company.

9.12 The General Partner may declare a suspension of the calculation of the Net Asset Value and/or of the redemption of the Shares in certain circumstances as described under Part I - Section 11 "General and Statutory Information" of the Issuing Document. No Shares will be redeemed during any such period of suspension.

The General Partner may, in its absolute discretion, waive, reduce or vary any notice periods, conditions to redemptions, periods for or terms of remittance of redemption proceeds, or other requirements or limitations relating to redemptions, either for Shareholders generally or for particular Shareholders or Classes of Shareholders and either at the time a particular redemption is proposed or in advance by agreement with one or more Shareholders.

Art. 10. Compulsory Redemption. Shares are only available to Eligible Investors as described under article 8.22 hereof.

10.1 Shareholders are required to notify the Central Administrative Agent immediately if at any time they cease to be Eligible Investors within the meaning of the Issuing Document or become US Persons or hold Shares for the account or benefit of US Persons or are otherwise Ineligible Applicants within the meaning of the Issuing Document.

10.2 The General Partner has the right to require the compulsory redemption of all or part of the Shares held by or for the benefit of a Shareholder at any time if in the opinion of the General Partner it is in the interest of the Company to do so including where in the opinion of the General Partner ownership of Shares by a Shareholder:

- (a) who is or has become an Ineligible Applicant within the meaning of the Issuing Document and/or is not or is no longer an Eligible Investor as described under article 8.22 hereof; or
- (b) may give rise to a breach of any law or regulation in any jurisdiction applicable to the Company; or
- (c) which could result in adverse tax, legal or regulatory consequences to the Company or any of its Shareholders including, but not limited to a situation in which 25 per cent or more of the Shares of any Class are owned by Benefit Plan Investors as defined under ERISA; or
- (d) which may cause the Company to be required to comply with any law, regulation, registration or filing requirements in any jurisdiction with which it would not otherwise be required to comply; or
- (e) if the Shareholder fails to comply with any anti-money laundering procedures; or
- (f) if the Net Asset Value of the Shares held by the Shareholder is less than the Minimum Holding; or
- (g) which in certain other circumstances as described under the section "General and Statutory Information" of the Issuing Document.

10.3 Until such required redemption is effected, the holder of such Shares shall not be entitled to any rights or privileges attaching to such Shares other than the redemption thereof. Compulsory redemptions will be made at the Net Asset Value as of the Redemption Day next following the issuance of a notice of redemption to the Shareholder.

10.4 Where the Net Asset Value of the Shares held by a Shareholder is less than the Minimum Holding, and the Company decides to exercise its right to compulsorily redeem, the Company may notify the Shareholder in writing and allow such Shareholder thirty (30) calendar days to purchase additional Shares to meet the Minimum Holding requirement. The Company may also redeem Side Pocket Shares and other Shares as set out under the section “Side Pocket” of the Issuing Document.

10.5 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person or corporate body, in particular any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such shares by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it would result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

Persons who do not qualify as institutional, professional or informed investors within the meaning of the SIF Law, are not allowed to hold shares in the Company.

10.6 Specifically but without limitation, the Company may restrict the ownership of Shares in the Company by any non authorized persons, as defined in the Articles, and for such purposes the Company may:

(1) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a non authorized person or a person holding more than a certain percentage of capital determined by the General Partner (“non authorized person”); and

(2) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, eventually supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder’s Shares rests in an authorized person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Shares by a non authorized person; and

(3) decline to accept the voting right of any non authorized person at any meeting of Shareholders of the Company; and

(4) where it appears to the Company that any non authorized person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) calendar days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held in the following manner:

(a) The Company shall serve a notice (the “Repurchase Notice”) upon the shareholder holding such shares or appearing in the Share Register as the owner of the Shares to be repurchased, specifying the Shares to be repurchased as aforesaid, the manner in which the Repurchase Price will be calculated and the name of the purchaser.

(b) Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the Share Register of the Company.

(c) Immediately after the close of business on the date specified in the Repurchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed from the Share Register of Shareholders.

(5) The price at which each such share is to be repurchased (the “Repurchase Price”) shall be an amount based on the Net Asset Value per Share as at the Valuation Day determined for the redemption of Shares.

(6) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency fixed by the General Partner for the payment of the redemption price of the shares of the Company and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Repurchase Notice) upon final determination of the purchase price. Upon service of the Repurchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Repurchase Price (without interest) from such bank. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Repurchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Company. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

10.7 Any person who becomes aware that he is holding Shares in contravention of any of the above provisions and who fails to transfer or redeem his Shares pursuant to the above provisions shall indemnify and hold harmless each of the Directors, the Company, the General Partner, the Investment Manager(s), the Central Administrative Agent and the Shareholders (each an “Indemnified Party”) from any claims, demands, proceedings, liabilities, damages, losses, costs and expenses directly or indirectly suffered or incurred by such Indemnified Party arising out of or in connection with the failure of such person to comply with his obligations pursuant to any of the above provisions.

10.8 Unless otherwise provided for in the relevant Supplement, if for any given Valuation Day in relation to a Sub-Fund, the Company receives in aggregate redemption requests exceeding twenty (20) percent (or such other percentage as the General Partner may determine) of the total net assets of the Sub-Fund, or twenty percent (20) (or such other percentage as the General Partner may determine) of the total net assets attributable to a Class, the General Partner may in its discretion reduce the amount that Shareholders may redeem as of that date, in proportion to their redemption

request, to twenty (20) percent (or such other percentage as the General Partner may determine) of the Sub-Fund's total net assets, or the total net assets of the relevant Class as the case may be.

If redemption requests are reduced on this basis, such requests will be postponed to the next Valuation Day and will have priority at that time (provided a corresponding reduction is not applied at that time). Shares will be redeemed at the relevant Redemption Price prevailing on the Redemption Day on which they are redeemed.

10.9 In accordance with the provision of the relevant Supplement, a redemption fee of up to a percentage of the amount redeemed may be payable by applicants when redeeming Shares at the discretion of the General Partner.

For the purpose of the redemption fee, (i) Shares acquired by way of a transfer shall be considered as having been acquired by the transferee on the date of their issue to the transferor and (ii) Shares acquired by way of a conversion will be deemed to have been acquired on the day on which were issued the Shares for which they were converted for.

The General Partner may apply to waive or reduce such the redemption fee at its discretion. The redemption proceeds will be reduced by the amount of the redemption fee (if any) and the net amount will be paid to the redeeming Shareholder. The redemption fee will be retained by the Company.

No redemption fee will apply to Side Pocket Shares.

Art. 11. Conversion.

11.1 Except (i) when issues and redemptions of Shares have been suspended in the circumstances described under section 11 "General and Statutory Information" of the Issuing Document and/or (ii) as otherwise provided for each Sub-Fund in the relevant Supplement, any Shareholder may request the conversion of all or part of its Shares of any Class in any Sub-Fund into another Class of the same Sub-Fund and/or into the same Class or a different Class of any other existing Sub-Fund on any Valuation Day, provided that the Shareholder fulfils the criteria of the relevant Sub-Fund into which the conversion is requested. Shareholders must therefore switch the appropriate minimum initial investment or, where investing into a Sub-Fund, where they have an existing shareholding, the appropriate minimum subsequent investment.

11.2 The Company is not bound to deal with a conversion of Shares received in relation to any Valuation Day if, after the conversion, the Shareholder would be left with a balance of Shares having a value of less than the current Minimum Initial Subscription in the relevant Sub-Fund as detailed in the respective Supplement; in which case the Company may decide that this request is void.

11.3 Any conversion request which would reduce the value of the shareholding of a Class below the Minimum Holding, as set out in the relevant Supplement, may, at the full discretion of the General Partner, (a) be refused or (b) result in the (i) redemption of the entire holding of Shares at their current Net Asset Value (less redemption fees, if any) and make payment of the redemption proceeds to the respective Shareholders (ii) the conversion request being treated as a request for conversion of the full balance of the Shareholder's holding of Shares in such Sub-Fund.

11.4 A Share conversion will be effected by way of a redemption of Shares of the relevant Class (and thus will result in the payment of any Performance Fee accrued in respect of such Shares, as provided in the Issuing Document) and a simultaneous subscription (at the most recent Subscription Price) for Shares of the other Class and, accordingly, the general provisions and procedures relating to redemptions and subscriptions of Shares will apply (save that no redemption fee will apply). Any additional redemption proceeds to which the Shareholder is entitled will be applied in subscribing for Shares of the other Class. Redemption proceeds will be converted, as the case may be, into the other currency at the rate of conversion available to the Central Administrative Agent and the costs of exchange will be deducted from the amount applied in subscribing for Shares of the other Class. The redemption proceeds of the Class of Shares which is being converted will be reduced by the amount of the conversion fee (if any) and the net amount applied in subscribing for Shares of the other Class.

11.5 The Company may suspend conversion in respect of Shares during any period that the determination of the Net Asset Value of the relevant Sub-Funds suspended in accordance with section "Suspension of Subscription and Redemption".

11.6 Side Pocket Shares may not be exchanged for any other Class of shares.

11.7 The rate at which all or part of the Shares of one Sub-Fund (the "Initial Sub-Fund") are converted into Shares of another Sub-Fund (the "New Sub-Fund"), is determined in accordance with the following formula:

$$A = (B \times C \times D) / E$$

where:

A is the number of Shares to be allocated in the New Sub-Fund or New Class or New Category;

B is the number of Shares of the Initial Sub-Fund to be converted;

C is the Net Asset Value per Share of the Initial Sub-Fund determined on the relevant Redemption Date (less redemption charges payable per Share, if any);

D is the actual rate of foreign exchange on the day concerned applied to conversions between Sub-Funds or Classes or categories of Shares denominated in different currencies, and is equal to 1 in relation to conversions between Sub-Funds or Classes or categories of Shares denominated in the same currency; and

E is the Net Asset Value per Share of the New Class of Shares of the New Sub-Fund determined on the relevant Valuation Day, plus any taxes, sales charges, commissions or other fees levied on a per-Share basis.

11.8 Written conversion requests may be sent to the Registrar and Transfer Agent. All conversion requests must contain the following information:

- the full name(s) in which the Shares to be converted are registered;
- the Sub-Fund from which Shares are to be converted and the Sub-Fund to which Shares will be converted; and
- either the percentage, monetary amount or number of Shares the Shareholder wishes to convert.

Failure to provide any of this information may result in delay of the application for conversion.

11.9 As Shares conversions will be effected by way of a redemption of Shares of the relevant Class, Shareholders should send a completed conversion request in the form available from the Registrar and Transfer Agent to be received in accordance with the rules applicable to redemption for such Class (as provided in the relevant Supplement), or such lesser period as the General Partner may generally, or in any particular case determine, before the relevant Redemption Day for the Shares of the Initial Sub-Fund to be converted, failing which the conversion request will be held over until the next following Redemption Day and Shares will be converted at the relevant Redemption Price and Subscription Price applicable on that Redemption Day, unless the General Partner in its sole discretion determine otherwise.

11.10 Following such conversion of Shares, the Company will inform the Shareholder in question of the number of Shares of the New Sub-Fund obtained by conversion and the price thereof. Fractions of Shares in the New Sub-Fund to four decimal places may be issued, the Company being entitled to receive the adjustment.

11.11 A conversion fee of up to a percentage of the amount exchanged may be payable by applicants when redeeming Shares at the discretion of the General Partner, such a percentage, unless otherwise provided in the relevant Supplement, being equal to the maximum redemption fee applicable to the Shares of the Initial Sub-Fund being so converted.

11.12 The General Partner may waive the payment of the conversion fee at its discretion.

Art. 12. Transfers.

12.1 Except when issues and redemptions of Shares have been suspended in the circumstances described under article 14 below, Shares may only be offered, sold or transferred to investors who are Eligible Investors and who are not Ineligible Applicants as described under article 8 "Issuance of Shares" hereof.

12.2 The General Partner will refuse to register a transfer which would result in either the transferor or the transferee remaining or being registered (as the case may be) as the holder of Shares valued at less than the Minimum Holding at the time of such intended transfer.

12.3 A transfer of Shares will be treated as if there was a redemption of such Shares by the transferor and a subscription (at the most recent published Net Asset Value per Share of the relevant Class following the notice of the transfer to the Central Administrative Agent) for such Shares by the transferee on the date of the transfer for the purposes of the Performance Fee.

12.4 In the case of the death of any one of joint Shareholders, the survivor(s) will be the only person or persons recognised by the Company as having any title to the interest of the deceased joint Shareholder in the Shares registered in the names of such joint Shareholders.

12.5 Subject to the restrictions set out under article 10 "Compulsory redemption" and under article 8 "Issuance of Shares", shares may be transferred by lodging with the Company or at its discretion, with the Registrar and Transfer Agent a share transfer form in such form as the Company may from time to time approve which may be obtained from the Registrar and Transfer Agent. The share transfer form must be signed by the transferor. In addition any transferee will have to execute a transfer order as set out in Appendix A of the Issuing Document and furnish the same information which would be required in connection with a direct subscription in order for a transfer application to be considered by the Registrar and Transfer Agent. The General Partner may, in its sole discretion, refuse to register a transfer without assigning any reason thereof, and without liability to the Company or the Central Administrative Agent.

12.6 Any person becoming entitled to a Share other than by way of transfer (such as in consequence of the death or bankruptcy of the holder thereof) may, subject to the same requirements as for transfers set out in the paragraph above, elect either to be registered himself as holder of the Share or to transfer the Share to another person. However, in either case, the General Partner shall have the same right to decline registration as they would in the case of a transfer of the Shares.

12.7 The transfer shall take effect upon the registration of the transferee in the register of Shareholders and the transferor shall be deemed to remain the holder of the Shares until such time as the transfer is noted in the Company's register of Shareholders. If the transferee is not already a Shareholder, he will be required to complete an Application Form. No certificates for Shares will be issued.

12.8 Violation of applicable ownership and transfer restrictions may at the discretion of the General Partner result in compulsory redemption and a Shareholder will be required to indemnify the Company for any loss it incurs as a result of such violation.

12.9 The Shares offered hereby will not be readily resalable. The Shares will not be registered under the Securities Act of 1933, and the Company has not been and will not be registered under the United States Investment Company Act of 1940, or under the securities laws of other jurisdictions, and the Shares cannot be sold, transferred, delivered or distributed to or on behalf of a U.S. Person. Each Shareholder will be required to represent that it is purchasing Shares

for its own account and not with a view to resale or distribution. Shares in the Company may be transferred only under limited circumstances and only with the prior consent of the General Partner (which may be withheld in its sole and absolute discretion). Should the General Partner refuse to grant its consent to the transfer, the Company would then redeem the Shares of transferor, in accordance with the provisions set forth under article 9 (“Redemption of Shares”) above. The Company will not consent to any transfer of Shares if such transfer would cause the Company to be required to be registered or to be required to comply with any law, regulation, registration or filing requirements in any jurisdiction with which it would not otherwise be required to comply.

12.10 The Shares are not listed nor proposed to be listed on any securities exchange. As of this date, it is not anticipated that there will be any secondary market for trading in the Shares.

12.11 Side Pocket Shares may be transferred under the same conditions as those applying to the Initial Class Shares to which they relate.

Art. 13. Calculation of the Net Asset Value per Share.

13.1 The Net Asset Value of the Company in respect of each Sub-Fund and the Net Asset Value per Share of each Class will be determined by the Central Administrative Agent under the ultimate responsibility of the General Partner as at the close of business on each Valuation Day or at such other times as the General Partner may determine. The Net Asset Value of each Sub-Fund will be equal to the value of its total assets less its total liabilities. The Net Asset Value per Share will be calculated in the reference value of each Sub-Fund and Share Class. The Net Asset Value will be published in accordance with the provisions of the relevant Supplement.

13.2 In respect of each Class of Shares, a separate class account (a “Class Account”) has been established in the books of the Company. An amount equal to the proceeds of issue of each Share will be credited to the relevant Class Account. Any increase or decrease in the value of the assets of the Company attributable to the Shares (disregarding for these purposes any increases in the Net Asset Value due to new subscriptions or decreases due to redemptions or any designated Class adjustments (as defined below)) will be allocated to the relevant Class Account based on the previous relevant Net Asset Value (before accrual for any Performance Fees) of each such Class Account. There will then be allocated to each Class Account the “designated Class Adjustments” being those costs, pre-paid expenses, losses, dividends, profits, gains and income which the General Partner determine in their sole discretion relate to a single class. The cost and benefit of hedging the foreign currency exposure of the assets attributable to each Class of Shares will be allocated between the classes of Shares in such manner as the General Partner in their sole discretion determine will result in such cost and benefit being allocated equitably between the classes of Shares.

13.3 Monthly statement of net assets must be delivered to the Custodian and once per annum checked against the Company’s annual financial statements endorsed with the Auditor’s report.

13.4 The Net Asset Value of a share will be rounded up or down to the nearest current unit of currency of the Company’s Base Currency. The Net Asset Value of the Sub-Fund will be calculated in the Sub-Fund’s Reference Currency.

13.5 The General Partner has delegated to the Central Administrative Agent the determination of the Net Asset Value and the Net Asset Value per Share of the Company. However, the General Partner may, at its discretion, rely on third parties valuation including the Investment Manager(s).

13.6 In connection with the calculation of the Net Asset Value, the Central Administrative Agent may consult with and is entitled to rely upon the advice of the Company’s custodians and brokers.

13.7 The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-Fund is determined in the frequency according to the relevant Supplement or at least once a month on the last day of each month (each of these days shall be described as “Valuation Day”), unless otherwise determined in the relevant Supplement. On any Business Day, the General Partner may decide to determine a Net Asset Value to be used for information purpose only. The Net Asset Value of a Sub-Fund will be expressed in the Reference Currency of such Sub-Fund (or, if for Shares of a Class denominated in a currency different from the Reference Currency, in that currency).

13.8 The Net Asset Value per Share of any Sub-Fund may be determined by using an amortized cost method for all investments with a known short term maturity date. This involves valuing an investment at its cost and thereafter assuming a constant amortization to maturity of any discount or premium, regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the investments. While this method provides certainty in valuation, it may result in periods during which value, as determined by amortization cost, is higher or lower than the price such Sub-Fund would receive if it sold the investment. The Company will continually assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that the relevant Sub-Fund investments will be valued at their fair value as determined in good faith by the Company.

13.9 The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-Fund on any Valuation Day will be calculated by dividing the Net Asset Value of the relevant Class Account of that Sub-Fund by the number of Shares of the relevant Class in issue as at the close of business on that Valuation Day.

13.10 The assets of the Company, in relation to each Sub-Fund, shall be deemed to include:

- (a) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (b) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

(c) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments, units or shares of funds or UCI and similar other assets owned by the relevant Sub-Fund;

(d) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the relevant Sub-Fund;

(e) All interest accrued on any interest bearing assets owned by the Fund except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;

(f) The preliminary expenses of the relevant Sub-Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;

(g) The liquidating value of all forward contracts and all call or put options the relevant Sub-Fund has an open position in;

(h) Any amount borrowed on behalf of each Sub-Fund and on a permanent basis, for investment purposes;

(i) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the Company is authorized, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

For the avoidance of doubt, the illiquid assets allocated to a Side Pocket Class or a Side Pocket Sub-Fund shall not be taken into account to calculate the Net Asset Value of any Sub-Fund or the Net Asset Value per Share.

13.11 Liabilities

The liabilities of the Company shall in relation to each Sub-Fund be deemed to include:

(a) All loans, bills and accounts payable;

(b) All accrued interest on loans of the relevant Sub-Fund (including accrued fees for commitment for such loans);

(c) All accrued or payable administrative expenses;

(d) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

(e) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the relevant Sub-Fund, and other reserves, if any, authorized and approved by the Company; and

(f) All other liabilities of the relevant Sub-Fund of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the relevant Sub-Fund.

In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the relevant Sub-Fund, which shall comprise inter alia the fees and expenses detailed in section "Fees and Expenses" of the Issuing Document.

13.12 Assets will be valued in accordance with the following principles:

(1) any security which is listed or quoted on any securities exchange or similar electronic system and regularly traded thereon will be valued at its last traded price on the relevant Valuation Day or, if no trades occurred on such day, at the average of the closing bid price and the closing offer price, as at the relevant Valuation Day, and as adjusted in such manner as the General Partner, in their sole discretion, think fit, having regard to the size of the holding, and where prices are available on more than one exchange or system for a particular security the price will be the last traded price or the average of the closing bid price and the closing offer price, as the case may be, on the exchange which constitutes the main market for such security or the one which the General Partner in its sole discretion determine provides the fairest criteria in ascribing a value to such security;

(2) any security which is not listed or quoted on any securities exchange or similar electronic system or if, being so listed or quoted, is not regularly traded thereon or in respect of which no prices as described above are available, will be valued at its probable realisation value as determined by the General Partner in good faith having regard to its cost price, the price at which any recent transaction in the security may have been effected, the size of the holding having regard to the total amount of such security in issue, and such other factors as the General Partner in their sole discretion deem relevant in considering a positive or negative adjustment to the valuation;

(3) investments, other than securities, including over-the-counter Derivative Contracts, which are dealt in or traded through a clearing firm or an exchange or through a financial institution will be valued by reference to the most recent official settlement price quoted by that clearing house, exchange or financial institution. If there is no such price, then the average will be taken between the lowest offer price and the highest bid price at the close of business on any market on which such investments are or can be dealt in or traded, provided that where such investments are dealt in or traded on more than one market, the General Partner may determine at their discretion which markets shall prevail;

(4) investment, other than securities, including over-the-counter Derivative Contracts, which are not dealt in or traded through a clearing firm or on an exchange or through a financial institution will be valued on the basis of their fair value as determined at least monthly by an independent party or by the General Partner, pursuant to the policies established by the Company, on a basis consistently applied for each different variety of contracts;

(5) investments in a UCI will be valued on the basis of the repurchase price for the shares or units in that UCI or their last available stock market value (if any) or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price may be determined by the General Partner on a fair and equitable basis;

(6) interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Company;

(7) forward foreign exchange contracts will be valued by reference to the price at which a new forward contract of the same size and maturity could be undertaken as of the relevant Valuation Day;

(8) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued and not yet received, is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(9) All other Assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Company; and

(10) any value (whether of an investment or cash) otherwise than in the Base Currency or, with respect to a Sub-Fund, its Reference Currency, will be converted into the Base Currency, or, with respect to Sub-Fund, its Reference Currency, at the rate (whether official or otherwise) which the General Partner in their absolute discretion deem applicable as at close of business on the relevant Valuation Day, having regard, among other things, to any premium or discount which they consider may be relevant and to costs of exchange.

13.13 For the purpose of determining the value of the Assets, the Central Administrative Agent, in the performance of its duties, shall rely upon information as provided by pricing sources such as brokers, custodians, Prime Brokers or any pricing agencies, and the valuations or statements of accounts provided by these pricing sources shall be deemed to be the last available price. In relation to assets which are not listed, the Central Administrative Agent may rely on the valuations provided by the General Partner, the Prime Broker or any third party authorised to that effect by the Company.

13.14 Valuations or statements of accounts as provided by the pricing sources (i.e. Prime Brokers, custodians, other brokers or pricing agencies) shall be considered as the most reliable information on which the Central Administrative Agent shall carry out no control. The Central Administrative Agent shall not be held liable for any valuation error due to the pricing sources. Should a valuation error comes to the attention of the Central Administrative Agent, it will liaise with the General Partner in order to adjust the valuation.

13.15 Subject to its duty to obtain valuation from reputable sources, the Central Administrative Agent has no duty of ensuring the accuracy and/or consistency of the valuations provided by relevant pricing sources, subject to the preceding paragraph.

13.16 The Central Administrative Agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error on its part, upon the valuations provided either (i) by the General Partner, (ii) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e., Bloomberg, Reuters ...) or administrators of underlying funds, (iii) by prime brokers and brokers, or (iv) by (a) specialist(s) duly authorised to that effect by the General Partner.

13.17 In particular, for the valuation of any assets for which market quotations or fair market values are not publicly available (including but not limited to non listed structured or credit-related instruments and other illiquid assets), the Central Administrative Agent will exclusively rely on valuations provided either by the General Partner or by third party pricing sources appointed by the General Partner under its responsibility or other official pricing sources like funds' administrators and others like Telekurs, Bloomberg, Reuters and will not check the correctness and accuracy of the valuations so provided. If the General Partner gives instructions to the Central Administrative Agent to use a specific pricing source, the General Partner undertake to make its own prior due diligence on such agents as far as its competence, reputation, professionalism are concerned so as to ensure that the prices which will be given to the Central Administrative Agent are reliable and the Central Administrative Agent will not, and shall not be required to, carry out any additional due diligence or testing on any such pricing source. So far as these assets are concerned, the sole responsibility of the Central Administrative Agent is to compute the Net Asset Value on the basis of the prices provided by the General Partner or the other appointed third party pricing source(s), without any responsibility whatsoever (in the absence of manifest error) on the correctness or accuracy of the valuations provided by the relevant sources. For the avoidance of doubt, the Central Administrative Agent will not effect any testing on valuations on prices nor collect or analyse any supporting documents which will assess or evidence the accuracy of the prices of any asset held in the portfolio for which a price or valuation is provided in accordance with article 11 "Temporary suspension of Net Asset Value calculations in case of issues, redemptions and conversions" of the Issuing Document.

13.18 If one or more sources of quotation are not able to provide relevant valuations to the Central Administrative Agent, the latter is authorised to not calculate the Net Asset Value and, consequently, not to determine subscription, redemption and conversion prices. The Central Administrative Agent shall promptly inform the General Partner if such a situation arises. If necessary, the General Partner may decide to suspend the calculation of the Net Asset Value in

accordance with article 11 “Temporary suspension of Net Asset Value calculations and of issues, redemptions and conversions” of the Issuing Document.

13.19 The General Partner may, at its discretion, permit another method of valuation to be used if they consider that such method of valuation better reflects value generally or in particular markets or market conditions and is in accordance with good accounting practice.

13.20 Based on these principles, the General Partner will consider the valuation policy of the Company in order to reflect a fair value of the Company. In this respect, the General Partner may, after (i) having reviewed the pricing tools and process used by an Investment Manager when valuing assets, (ii) making sure that (a) such pricing process is organised independently from such Investment Manager front office functions and (b) sourced from additional independent contributors, and (iii) that prices are compared with a corresponding theoretical price where possible, have fully ratified, confirmed, approved and adopted the process for such Investment Manager to provide valuations together with supporting evidence to the General Partner and/or their delegates (including but not limited to the Central Administrative Agent) so that the General Partner and/or its delegates shall be entitled to rely, when they consider it appropriate, on any valuation provided, or attributed to any asset or liability by such Investment Manager or any investment manager for which the General Partner has conducted a due diligence covering items referred above.

13.21 Any amendment to the determination of the Net Asset Value by the Central Administrative Agent at the General Partner’s request is included to the Central Administrative Agent’s report to the General Partner, such report being provided to the auditors of the Company.

Art. 14. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversions of Shares.

14.1 The General Partner has the right to postpone or (temporarily) suspend (i) the calculation of the Net Asset Value of Shares and/or (ii) the issue of Shares; and/or (iii) the redemption of Shares; and/or (iv) the payment of any redemption proceeds, if, in its opinion, it is in the interest of the Company to do so including, but not limited to, if any of the following events has occurred and is continuing to occur:

(A) any securities exchange or organized interdealer market on which a significant portion of the Company’s assets is regularly quoted or traded is closed (other than for holidays) or trading thereon has been restricted or suspended;

(B) as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Company, disposal of the investments of the Company is not reasonably or normally practicable without being detrimental to Shareholders’ interests;

(C) it is, e.g. for any exceptional circumstances, not reasonably practicable to determine the Net Asset Value on an accurate and timely basis; or

(D) as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or purchases and sales of the Company’s investments cannot be effected at normal rates of exchange.

14.2 If with respect to (C) above the impracticability to determine the Net Asset Value is caused by a default of one or several underlying investment(s) the right to suspend redemptions applies only to that particular portion of the Company’s assets. Notwithstanding the above, the Company shall not be released from taking such steps with respect to non affected assets as it normally would need to execute following a properly executed redemption request. However, in order to calculate a Net Asset Value, the value of those underlying investment(s) triggering the difficulties may, for practicability reasons, be determined down to zero.

14.3 The General Partner will give notice to the Shareholders of any declaration of the suspension of (i) the calculation of the Net Asset Value of Shares; and/or (ii) the issue of Shares; and/or (iii) the redemption of Shares; and/or (iv) the payment of any redemption proceeds and also notice of the termination of any period of suspension.

14.4 No Shares or shares will be issued, redeemed or (in the case of Shares) converted on any Subscription Day or Redemption Day, as the case may be, during such a suspension. In such a case, an application or redemption or conversion request may be withdrawn, provided that a withdrawal notice is actually received by the Central Administrative Agent before the suspension is terminated. Unless withdrawn, applications and redemption or conversion requests will be acted upon on the first Subscription Day or Redemption Day, as the case may be, after the suspension is lifted at the Subscription Price or Redemption Price (as the case may be) prevailing on the relevant day.

14.5 Notice of the suspension and its termination will be given to all persons who have applied for or requested redemption or conversion of Shares. Where possible, all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible or to create a Side Pocket as detailed in article 20 “Side Pocket”.

14.6 The suspension of the calculation of the Net asset Value of any particular Sub-Fund, Class and/or category of Shares shall have no effect on the determination of the Net Asset Value per Share or on the issue, redemption and conversion of Shares of any Class, category of Shares and/or Sub-Fund that is not suspended.

Management - Supervision

Art. 15. General Partner.

15.1 The Company shall be managed by its unlimited shareholder (“associé commandité”), namely Alura Capital Partners S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated, organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, represented and acting through its board of directors as required by Company Law (hereinafter referred to as the “General Partner”).

15.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the General Partner appoints an administrator, who need not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these Articles, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated. Notwithstanding article 28.3 below, any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 16. Powers of the General Partner.

16.1 As the sole holder of the Management Shares, the General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company’s interest, insofar as such powers are not expressly reserved by law to the general meeting of Shareholders.

16.2 It has, inter alia, the exclusive right to decide upon the following matters:

- (i) The creation of new Classes of Shares;
- (ii) The creation of new Sub-funds;
- (iii) The appointment and removal of the Investment Manager(s);
- (iv) Waive, reduce or vary any notice periods, conditions to subscriptions, periods for or terms of remittance of subscription proceeds, or other requirements or limitations relating to subscriptions, either for Shareholders generally or for particular Shareholders or classes of Shareholders and either at the time a particular subscription is proposed or in advance by agreement with one or more Shareholders; and
- (v) The General Partner cannot be revoked without its consent.

16.3 As the sole holder of the Management Shares, the General Partner is indefinitely liable for the obligations of the Company to the extent that the Company is unable to meet such obligations.

Art. 17. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the General Partner represented by one or several duly appointed directors, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 18. Delegation of Powers.

18.1 The General Partner may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and any Sub-Fund thereof (including the right to act as authorized signatory for the Company in relation to the Company itself and any Sub-Fund thereof) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the General Partner, which shall have the powers determined by the General Partner and who may, if the General Partner so authorizes, sub-delegate their powers.

18.2 The General Partner may also confer other special powers of attorney by notarial or private proxy.

18.3 For each Sub-Fund the General Partner may appoint or seek the advices of one or several advisor and/or experts either internally or via subcontracts to be remunerated out of the assets of the Company (the "Service Provider"), as further described in the Issuing Document. The Service Provider(s) will (subject to the overall supervision, approval and direction of the General Partner) undertake certain functions under the control and responsibility of the General Partner of the Company.

Art. 19. Investment Policies and Restrictions. The Company, based upon the principle of risk diversification, has the power to determine the investment policies and strategies of each Sub-Fund of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Company in compliance with the SIF Law and as laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale, or shall be adopted from time to time by resolutions of the General Partner and as shall be described in the Issuing Document.

Art. 20. Side Pockets. The General Partner may, subject to the prior approval of the CSSF, allocate illiquid assets to a side pocket through either the allocation from the Class of Shares to which they were attributable to a new Class of Shares or the spin-off from an existing Sub-Fund to a new Sub-Fund.

Art. 21. Conflict of Interests. In the event that any director of the General Partner, has an interest conflicting with that of the Company in a transaction which is subject to the approval of the General Partner, such potential conflict of

interest is to be fully disclosed to the General Partner by that director and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. This director must not deliberate nor vote upon any such transaction. Such abstention from voting shall not be counted. At the next following general meeting, before any other resolution is put in vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

Art. 22. Indemnification of the General Partner.

22.1 The Company shall indemnify the General Partner or any of its directors or any officer of the Company (each an "Indemnitee") against all expenses reasonably incurred by such Indemnitee in connection with any action, suit or proceeding to which such Indemnitee may be made a party by reason of its being or having been the General Partner or a director of the General Partner or an officer of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which such Indemnitee is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which such Indemnitee shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the Indemnitee did not commit such a breach of duty.

22.2 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 23 Independent Auditor.

23.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an certified qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company out of the Sub-Funds' assets.

23.2 The certified qualified auditor shall fulfill all duties prescribed by the SIF Law.

General Meetings of Shareholders - Subfunds

Art. 24. Powers.

24.1 The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

24.2 Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 25. Annual General Meetings of Shareholders.

25.1 The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the third Thursday of April at 3.00 p.m. (Luxembourg time), or, if such day is not a Business Day, on the next following Business Day.

25.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the opinion of the General Partner, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its Shareholders' control will so require.

Art. 26. Other General Meetings of Shareholders.

26.1 The General Partner may convene other general meetings of Shareholders; Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the share capital may also request the General Partner to call a general meeting of Shareholders.

26.2 Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

Art. 27. Procedure.

27.1 Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Company Law and shall be sent by registered letters to each Shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least twenty-one (21) days prior to the date of the meeting. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) calendar days before the date of the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

27.2 Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

27.3 The General Partner may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

27.4 The general meeting of Shareholders may appoint a director of the General Partner or any other person as chairman. The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the general meeting of Shareholders as will as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

Art. 28. Vote.

28.1 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

28.2 Each Share in whatever Sub-Fund is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder and who may be a director of the General Partner.

28.3 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented whose votes have been validly cast. Unless otherwise provided in these articles of association, no vote at a general meeting of Shareholders of the Company shall be passed validly unless approved by the General Partner.

28.4 These Articles may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements as provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. No vote at an extraordinary general meeting of Shareholders amending the articles of association of the Company shall be passed validly unless approved by the General Partner.

28.5 Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Sub-Fund vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Sub-Fund(s), shall be subject in respect of each Sub-Fund such to the quorum and majority requirements described in article 28 hereof.

Art. 29. General Meetings of Shareholders of Sub-Fund(s) or Class(es).

29.1 The Shareholders of any Sub-Fund and / or Class of Shares may hold, at any time, general meetings of Shareholders to decide on any matter, which relate exclusively to such Sub-Fund and/or Class, such as the allocation of results.

29.2 The provisions of articles 25 and 26 shall apply to such general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund and/or Class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented. No vote at a general meeting of Shareholders of a Sub-Fund and / or Class of Shares of the Company shall be passed validly unless approved by the General Partner.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 30. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence each year on 1st January and shall terminate on 31st December of the same year.

Art. 31. Distributions.

31.1 Within each Sub-Fund, Shares may be issued as capitalisation Shares or as distribution Shares. The features of the Shares available within each Sub-Fund are set out in the relevant Sub-Fund's Supplement.

31.2 The General Partner may declare annual, or other interim distributions from the investment income gains, and realized capital gains, and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other funds available for distribution.

31.3 In any event, no distribution may be made if, as a result the Net Asset Value of the Company would fall below EUR 1,250,000.

31.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

31.5 Distributions not claimed will be kept by the Company at the disposal of the relevant beneficiary of the distribution. Distributions not claimed within five (5) years of their due date will lapse and revert to the relevant Class within the relevant Sub-Fund.

Art. 32. Custodian.

32.1 To the extent required by the SIF Law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the "Custodian").

32.2 The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the SIF Law.

32.3 If the Custodian wishes to withdraw, the Company shall use its best endeavours to find a successor custodian within two (2) months of such withdrawal. The Company may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in its place.

Dissolution and Liquidation of the Company - Termination, Division and Amalgamation of Sub-Funds or Classes

Art. 33. Dissolution of the Company - Termination of Sub-Funds.

33.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 28.3 hereof and the approval by the General Partner.

33.2 Whenever the share capital falls below the two thirds (2/3) of the minimum capital indicated in article 5.2 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the General Partner. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting, without the consent of the General Partner.

33.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth (1/4) of the minimum capital set by article 5.2 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth (1/4) of the Shares represented at the meeting, without the consent of the General Partner.

33.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from the discovery that the net assets of the Company have fallen below two thirds (2/3) or one fourth (1/4) of the legal minimum, as the case may be.

33.5 The issue of new Shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the general meeting of Shareholders, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed. One or more liquidators shall be appointed by the general meeting of Shareholders to realise the assets of the Company, subject to the supervision of the relevant supervisory authority in the best interests of the Shareholders. The proceeds of the liquidation, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of Shares in each Class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by Shareholders at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse de Consignations in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

33.6 The Company's liquidation is compulsory in the following cases:

- when the appointment of the Custodian has been terminated and a new Custodian has not been appointed within two (2) months or within the contractual period;
- when insolvency proceedings are instituted against the General Partner, or the General Partner is liquidated, unless the management of the Company or the respective Sub-Fund is transferred to another General Partner;
- when Company's assets remain below one quarter of the minimum limit of EUR 1,250,000 for a period longer than six (6) months;
- in other cases as prescribed by the SIF Law.

Art. 34. Termination of a Sub-Fund or a Class.

34.1 The General Partner may generally terminate any Sub-Fund and any Class upon three (3) months' prior notice to all Shareholders of that Sub-Fund and such Class or at such other time and with a notice setting forth the reasons for and the procedure of the termination as the General Partner believes to be in the best interests of such Shareholders in light of current market conditions, provided however, that in no event shall such Shareholders receive less than 30 days' prior notice. Upon such termination the Shares of that Sub-Fund and such Class will be redeemed by the Company at the Redemption Price per Share calculated as of the Redemption Day stated in the notice of redemption. The respective Sub-Funds and / or Classes may be liquidated at any time particularly if significant economic and/or political changes have occurred since the Sub-Fund and / or Class was established.

34.2 If a situation arises that leads to the premature dissolution of a Sub-Fund, the issue and redemption of shares shall be suspended. Shares may be redeemed up to a date close to the liquidation date; in this context, the inclusion of potential liquidation costs and hence their spreading among all investors who were Shareholders in the Sub-Fund at the time the liquidation resolution became valid shall be guaranteed.

34.3 The Custodian shall distribute the liquidation proceeds, less costs and fees, among investors in the respective Sub-Fund in proportion to their claim according to instructions issued by the General Partner or by liquidators appointed by the General Partner itself or by the Custodian in mutual agreement with the supervising authorities. The Custodian shall lodge any net liquidation proceeds that were not collected by investors once the liquidation proceedings were concluded for the account of the investors with the Caisse de Consignation in Luxembourg where said amounts shall be forfeited unless they are claimed within the statutory period.

34.4 Investors, their heirs, creditors or legal successors may not demand the premature dissolution of the Sub-Fund, nor the splitting of such.

34.5 Proceeds from the winding up are expected to be paid in cash. Nonetheless, according to the nature of the investments and the market conditions at the date of the winding up, there can be no assurance as to the timing and amount of distributions from the Company, the liquidator may with the Shareholders' authority pay to the Shareholders all or part of the proceeds of the winding up in kind. To the extent Shareholders receive in kind distributions from the Company, any such distribution may not be immediately saleable and may have to be held by the investor for an indefinite period of time. When selling assets distributed in kind, the Investor may have to pay transaction costs, as well as taxes on any capital gains from the sale as with any redemption.

34.6 Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-Fund, and/or Class.

34.7 In the event of a dissolution of the Company or a Sub-Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to the SIF Law.

Art. 35. Merger, Division of Sub-Funds or Classes.

35.1 Under the same circumstances as provided above for the "Termination of a Sub-Fund and/or Class", the General Partner may resolve to merge the assets of any Sub-Fund and/or Class to those of another existing Sub-Fund and/or Class within the Company or to another Luxembourg UCI or to another Sub-Fund and/or Class within such other Luxembourg UCI (the "New Sub-Fund") and to redesignate the Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class as Shares of another Sub-Fund and/or Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such a merger is only feasible to the extent that the investment policy of the absorbing Sub-Fund does not contravene the investment policy of the absorbed Sub-Fund. The merger is effected similar to a dissolution of the absorbed Sub-Fund and a simultaneous transfer of its net assets to the absorbing Sub-Fund. The investors shall receive shares in the absorbing Sub-Fund whose number is calculated on the basis of the value of the investors' shareholdings in the respective Sub-Funds at the time of the merger. Any remaining fractions may be paid out in cash.

35.2 The General Partner's resolution to merge Sub-Funds will be published, such publication containing information in relation to the New Sub-Fund or Class, 30 days before the date on which the merger becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, at the applicable NAV per Share, free of charge, during such period.

35.3 All costs associated with a merger of Sub-Funds shall be borne by the Shareholder(s) in the relevant Sub-Funds.

35.4 Under the same circumstances as provided above for the "Termination of a Sub-Fund and/or Class", the General Partner may decide to reorganise a Sub-Fund and/or Class by means of a division into two or more Sub-Funds or Classes of Shares. Such decision will be published in the same manner as in paragraph "Termination of a Sub-Fund and/or Class" above (and, in addition, the publication will contain information about the two or more new Sub-Funds or Classes) one month before the date on which the division becomes effective, in order to enable the Shareholders to request redemption or conversion of their Shares free of charge during such period.

Art. 36. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 37. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies and the SIF Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory Provisions

1) The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 31st December 2010.

2) The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2011.

Subscription and Payment

The initial share capital is fixed at thirty-one thousand two Euro (EUR 31,002.-) represented by thirty-one thousand (31,000) Management Shares and two (2) Ordinary Shares, without par value.

The share capital of the Company is subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
Alura Capital Partners S.A.	31,000 Management Shares
Alain Demarolle	1 Ordinary Share
Anne Maréchal	1 Ordinary Share

All the shares of the Company so subscribed are partially paid-up in cash, at a level of 25%, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euros and fifty cents (EUR 7,750.50), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 3,800..

Resolutions of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1. The initial capital of EUR 31,002.- (thirty-one thousand two Euros), partially paid-up to 25% of their value at the moment of the incorporation, shall be fully paid-up before the opening of the Initial Offer Period (as defined in the Supplement No 1 to the Issuing Document).

2. The registered office of the Company is set at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The following is elected as auditor ("Réviseur d'Entreprises Agréé") of the Company for a term to expire at the close of the annual general meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 31st December 2010:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

Comparaît:

1.- Alura Capital Partners S.A., une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici dûment représentée par M. Arnaud Peraire, avec adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée; et

2.- M. Alain Demarolle, ayant son adresse au 23, rue Oudinot, 75007 Paris, France, ici dûment représenté par M. Arnaud Peraire, sus-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée; et

3.- Mme Anne Maréchal, ayant son adresse professionnelle au 15-17, rue Scribe, 75009 Paris, France, ici dûment représentée par M. Arnaud Peraire, sus-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, en qualité par lesquelles elles agissent, ont requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants de constitution (les "Statuts") d'une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions que les parties déclarent constituer.

Titre préliminaire

Les termes en lettres capitales non définis dans les Statuts doivent avoir la signification qui leur est donnée dans le document d'émission émis par la Société (le «Document d'Émission»).

Dénomination - Objet - Siège Social - Durée

Art. 1^{er}. Forme de la Société.

1.1 Il est constitué entre les souscripteurs et ceux qui deviendront les propriétaires d'actions (individuellement un «Actionnaire» et collectivement «les Actionnaires») dans le futur, une société en commandite par actions admise en tant que société d'investissement à capital variable fonds d'investissement spécialisé sous le nom de «Alura Capital Partners Fund SICAV-FIS» (ci-après la «Société»).

1.2 La Société sera régie par la Loi du 13 février 2007, telle que modifiée, relative aux fonds d'investissement spécialisés (ci-après la «Loi SIF») et la loi du 15 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés commerciales (ci-après «La Loi sur les Sociétés»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Cependant, le Gérant Commandité (tel que défini à l'article 15.1 ci-dessous) établira des compartiments (individuellement un «Compartiment» et collectivement les «Compartiments») pour une durée déterminée ou indéterminée, comme spécifié pour chaque Compartiment dans la

partie II du Document d'Emission telle que modifiée au fur et à mesure (individuellement le «Supplément» et collectivement les «Suppléments»).

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition dans des titres et autres actifs éligibles pour les organismes de placement collectif régis par les dispositions de la Loi SIF. Ces investissements sont faits dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion des actifs de la Société.

3.2 La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes les opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en œuvre de son objet dans toute la mesure permise par la Loi SIF.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans n'importe quel autre lieu à l'intérieur de Luxembourg par une résolution du Gérant Commandité de la Société.

4.2 Si le Gérant Commandité considère que des événements politiques, économiques, sociaux ou militaires exceptionnels ont lieu ou sont imminents, qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société en son siège social ou perturber les communications avec ledit siège, il peut temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure temporaire n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société Luxembourgeoise.

4.3 Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis, au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, par une décision du Gérant Commandité.

Capital - Actions

Art. 5. Capital Social, Classes et Catégories d'Actions.

5.1 Le capital social de la Société sera représenté par des Actions sans valeur nominale et sera toujours égal au total des Actifs Nets de la Société conformément à l'article 13 de ces Statuts.

5.2 Conformément à l'article 27 de la Loi SIF, le capital souscrit de la Société doit atteindre la somme équivalente à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) au cours des douze premiers mois qui suivent la date de son agrément par la CSSF, et ne pourra être inférieur à cette somme par la suite.

5.3 Le capital social initial de la Société sera représenté par les classes suivantes (les "Classes") d'Actions sans valeur nominale:

(i) "Actions de Commandité": trente et un mille (31.000) Actions qui ont été souscrites par le Gérant Commandité en tant qu'associé gérant commandité de la Société;

(ii) "Actions Ordinaires": toutes Actions autres que les Actions de Commandité et qui ont été ou seront souscrites par les associés commanditaires de la Société.

5.4 Le capital initial de la Société est de trente et un mille deux euros (31.002,- EUR) et est réparti comme suit:

- trente et un mille (31.000) Actions de Commandité pour un montant total de 31 000 euros;
- deux (2) Actions Ordinaires pour un montant total de 2 euros.

La Devise de Comptabilité de la Société est l'Euro.

La Devise de Référence d'un Compartiment donné est définie dans le Supplément correspondant.

5.5 Le Gérant Commandité est autorisé à émettre, à tout moment et sans aucune limitation, des Actions supplémentaires conformément à l'article 8 des présents Statuts à un prix de souscription qui sera déterminé par le Gérant Commandité, sans qu'un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre ne soit réservé aux Actionnaires existants.

5.6 Le capital Social de la Société peut varier, sans aucune modification des Statuts, en conséquence d'émission de nouvelles Actions par la Société ou des rachats de ses Actions.

Art. 6. Compartiments - Classes d'Actions.

6.1 Le Gérant Commandité peut, à tout moment, émettre différentes classes d'Actions (individuellement une «Classe» et collectivement les «Classes»), qui peuvent différer, entre autres, dans leur structure de frais, leurs conditions minimum d'investissement, leur type d'investisseurs cibles, leur devise, et la politique de distribution qui s'y applique. Ces Actions doivent être émises, conformément à l'article 8 ci-dessous, aux conditions déterminées par le Gérant Commandité.

6.2 Le Gérant Commandité peut, à tout moment, établir des Compartiments, qui sont des différents groupes d'actifs, constituant des compartiments au sens de l'article 71 de la Loi SIF. Chaque Compartiment sera investi conformément à l'article 3 des présents Statuts, au profit exclusif des Actionnaires du Compartiment correspondant. Chaque Compartiment peut avoir différentes caractéristiques spécifiques (incluant, sans s'y limiter, des structures de frais spécifiques, des investissements autorisés, des restrictions d'investissement et des politiques de distribution) tel que le Gérant Commandité pourra les déterminer.

6.3 La Société est une entité unique. Toutefois, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil Luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment donné répondront seulement des dettes, obligations et passifs qui sont attribuables à ce Compartiment. Dans les relations entre les Actionnaires de la Société, chaque Compartiment est traité comme une entité séparée.

6.4 Dans le but de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment, s'ils ne sont pas comptabilisés en Euro, seront convertis en Euro et le capital social de la Société correspondra à la somme des actifs nets de toutes les Classes de tous les Compartiments.

6.5 La Société préparera des comptes consolidés en Euro.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 La Société n'émettra que des Actions nominatives.

7.2 Toutes les Actions de la Société doivent être inscrites au registre des Actionnaires (le «Registre des Actionnaires») qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personne(s) désignée(s) par la Société à cet effet, et ce registre devra contenir le nom de chaque Actionnaire, son lieu de résidence ou son élection de domicile, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant versé pour chaque Action.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires établit son droit de propriété sur ces Actions. La Société n'émettra pas de certificat relatif à cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

7.4 Les Actionnaires ayant le droit de recevoir des Actions nominatives devront communiquer à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et informations seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite au Registre des Actionnaires.

7.5 Au cas où un Actionnaire ne fournirait pas d'adresse, la Société pourra autoriser qu'une mention à cet effet soit inscrite au Registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être au siège social de la Société, ou toute autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, faire changer l'adresse inscrite au Registre des Actionnaires par une notification écrite à la Société, envoyée à son siège social, ou à toute autre adresse fixée par la Société.

7.6 La Société reconnaît seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette Action est litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur cette Action doivent désigner un seul mandataire pour représenter la propriété de cette Action à l'égard de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus. Par ailleurs, en cas d'Actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit de payer les produits du rachat, les distributions ou autres paiements uniquement au premier Actionnaire enregistré, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les Actionnaires conjoints, ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

7.7 La Société peut décider d'émettre des Actions fractionnées jusqu'à quatre décimales. Ces Actions fractionnées ne donneront pas droit au vote mais pourront permettre de participer aux bénéfices de la Société sur une base proportionnelle.

7.8 Les paiements de dividendes, le cas échéant, seront faits au profit des Actionnaires des Classes respectives, en fonction des Actions nominatives qu'ils détiennent, par transfert bancaire à leurs adresses mentionnées au Registre des Actionnaires.

Art. 8. Emission d'Actions.

8.1 Les conditions applicables à la Période d'Offre Initiale de chaque Compartiment/Classe sont spécifiées dans le Supplément correspondant.

8.2 La Société peut émettre des nouvelles Actions selon le mécanisme décrit dans le Document d'Emission sans réserver de droit de préemption ou de droit préférentiel aux Actionnaires existants.

8.3 Suivant la fin de la Période d'Offre Initiale, les Actions seront offertes à la souscription à chaque Jour de Souscription d'un Compartiment donné, au Prix de Souscription par Action tel que décrit dans le Supplément correspondant. Les Souscriptions d'Actions peuvent être faites tout Jour Ouvrable.

8.4 Le Prix de souscription sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action, telle que déterminée par Classe au sein d'un Compartiment donné, à la Date de Valorisation.

8.5 Les investisseurs dont les demandes de souscription sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant le délai imparti se verront attribuées des Actions à un prix correspondant à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Date de Valorisation correspondante. Toute souscription est irrévocable sauf disposition contraire contenue dans les présents Statuts.

8.6 Les "Side Pocket Shares" ne peuvent faire l'objet d'une souscription directe.

8.7 Les conditions d'une souscription spécifique et/ou additionnelle s'appliquant à une Classe donnée devront être spécifiées dans le Supplément correspondant.

8.8 Le Gérant Commandité peut, à son entière discrétion, supprimer, réduire ou modifier les délais d'information, les conditions de souscriptions, les périodes ou échéances de versement des prix de souscription, ou d'autres conditions ou limites relatives aux souscriptions, que ce soit pour les Actionnaires en général, des Actionnaires particuliers ou pour

des Classes d'Actionnaires, ceci tant au moment d'une souscription particulière, ou en amont suivant un accord avec un ou plusieurs Actionnaires.

8.9 La Société peut décider d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature sous forme de titres, dans le respect des conditions stipulées par les lois Luxembourgeoises, en particulier l'obligation de la part du réviseur d'entreprises de la Société, agissant en qualité de «réviseur d'entreprises agréé» de délivrer un rapport d'évaluation. Des conditions spécifiques relatives aux apports en nature sont détaillées dans le Document d'Emission.

8.10 Le Gérant Commandité est autorisé, le cas échéant, à décider de fermer la Société, un Compartiment ou une Classe d'Actions à de nouvelles souscriptions sur les bases et suivant les conditions déterminées à son entière discrétion. Durant une telle période de fermeture, les Actions ne pourront être souscrites.

8.11 Plus généralement, le Gérant Commandité est autorisé à refuser ou accepter, entièrement ou partiellement, des demandes de souscription sur les bases et suivant les conditions déterminées à son entière discrétion. Le Gérant Commandité n'est pas obligé de dévoiler la raison ou les raisons du rejet de toute demande de souscription.

8.12 Dans le cas d'un refus d'une demande de souscription, les sommes reçues au titre de cette souscription ou le solde de celles-ci (le cas échéant) seront restituées (sans paiement d'intérêt) aussitôt que possible par virement télégraphique (à la charge et aux risques du souscripteur) sur le compte de l'institution financière remettante du souscripteur.

8.13 Le Gérant Commandité, à son unique discrétion, peut à tout moment retirer de la vente et mettre fin, entièrement ou partiellement, à l'offre d'Actions dans une juridiction donnée.

8.14 Les souscripteurs d'Actions pendant la Période d'Offre Initiale doivent compléter un Formulaire de Souscription et l'envoyer à l'Agent de Transfert et de Registre par mail ou facsimilé afin que celui-ci le reçoive avant 18.00 heures (heure de Luxembourg) le dernier jour de la Période d'Offre Initiale. Les fonds correspondants au montant de la souscription doivent être reçus en même temps que le Formulaire de Souscription par l'Agent de Transfert et de Registre. Si le Formulaire de Souscription et/ou le montant de la souscription n'est/ne sont pas réceptionné(s) dans le délai imparti, la souscription sera reportée au premier Jour de Souscription suivant la fin de la Période d'Offre Initiale et les Actions seront alors émises au Prix de Souscription de ce Jour de Souscription.

8.15 Par la suite, les souscripteurs d'Actions, et les Actionnaires désireux d'acquérir de nouvelles Actions, doivent envoyer le Formulaire de Souscription dûment complété accompagné du montant de la souscription, par mail ou facsimilé afin qu'ils soient reçus par l'Agent de Transfert et de Registre avant 18.00 heures (heure de Luxembourg) le Jour Ouvrable précédant le début de la période de préavis mentionnée dans le Supplément (la «Période de Préavis de Souscription») ou pendant toute période plus courte que le Gérant Commandité peut déterminer dans un cas particulier, avant le Jour de Souscription, de telle sorte que l'Agent de Transfert et de Registre reçoive les fonds un nombre de jours suffisant, tel que mentionné dans le Supplément concerné, avant le Jour de Souscription en question, à défaut de quoi la souscription sera, à la discrétion du Gérant Commandité, reportée au Jour de Souscription suivant et les Actions seront alors émises au Prix de Souscription applicable à ce Jour de Souscription.

8.16 L'Agent de Transfert et de Registre émettra une confirmation écrite aux personnes dont la demande de souscription aura été acceptée. La confirmation de la souscription sera émise suivant le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. Une fois complétées, les souscriptions ayant été reçues par l'Agent de Transfert et de Registre sont irrévocables par le souscripteur.

8.17 Les souscriptions ne seront pas traitées et les Actions ne seront pas émises tant que la notification, prouvant que les fonds du souscripteur correspondant au montant total de la souscription sont libérés, ne sera pas reçue par l'Agent de Transfert et de Registre. Les Actions y relatives seront émises le Jour de Souscription correspondant.

8.18 Les fonds reçus lors d'une souscription seront utilisés (dans la mesure où ces fonds ne sont pas retenus en numéraire par la Société) pour souscrire à des actions ordinaires dans les Compartiments qui seront émis par la Société.

8.19 Les conditions spécifiques appliquées à la procédure de souscription de chaque Compartiment/Classe sont spécifiées dans le Supplément correspondant.

8.20 La Souscription Minimum Initiale qui sera acceptée des nouveaux investisseurs ou des investisseurs existants souhaitant accroître ou augmenter leur investissement dans la Société est décrite dans le Supplément correspondant.

8.21 Sauf mention contraire dans un Supplément donné, le montant minimum par souscripteur pour chaque Classe d'Actions est égal à l'Investissement Minimum applicable à un Actionnaire.

8.22 Comme condition de souscription, l'investissement dans des Actions est expressément réservé aux Investisseurs Eligibles.

Un Investisseur Eligible est toute personne qui:

(A) Est un Investisseur Averti conformément à l'Art. 2 (1) de la Loi SIF;

(B) N'est pas un ressortissant des Etats-Unis comme défini dans le Document d'Emission; et

(C) N'est pas une personne non qualifiée pour toute autre raison telle que: toute personne à qui le Gérant Commandité a imposé des restrictions dans le but de s'assurer qu'aucune Action ne sera détenue par (i) toute personne ou personnes en infraction avec la loi ou avec les règles d'un pays ou d'une autorité gouvernementale ou (ii) toute personne ou personnes placées dans de telles circonstances (affectant directement ou indirectement cette personne ou ces personnes, que ce soit seule(s) ou en rapport avec d'autres personnes, connectée(s) ou non, ainsi que toute circonstance apparaissant importante au Gérant Commandité) qui selon l'opinion du Gérant Commandité pourrait faire courir à la Société le risque

de se retrouver assujettie à une imposition ou de devoir supporter toute charge pécuniaire, financière ou réglementaire ou tout autre désavantage que la Société ne devrait encourir ou subir autrement.

8.23 Le Gérant Commandité peut déclarer une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire dans certaines circonstances telles que décrites dans le Document d'Emission. Aucune Action ne sera émise pendant une telle période de suspension.

8.24 Conformément aux dispositions d'un Supplément donné, un droit de souscription initial correspondant à un pourcentage du montant souscrit peut être payable par les souscripteurs lors d'une souscription d'Actions, à la discrétion du Gérant Commandité. Ce droit de souscription initial peut être versé aux intermédiaires.

8.25. Aucun droit de souscription initial ne sera payable pour les «Side Pocket Shares».

Art. 9. Rachats d'Actions.

9.1 Les Actions sont rachetables à la demande de l'Actionnaire à toute Date de Rachat au Prix de Rachat par Action, sous réserve des restrictions mentionnées dans les présents Statuts et dans le Document d'Emission.

9.2 En règle générale, une demande de rachat d'Actions, qui peut être soumise à l'Agent de Transfert et de Registre par écrit tout Jour Ouvrable par tout Actionnaire, doit être faite au moyen du formulaire prévu (Formulaire de Rachat) à l'Annexe A du Document d'Emission.

9.3 Une demande de rachat partiel d'Action peut, à la discrétion du Gérant Commandité, être refusée, ou transformée en un rachat total, si, à cause d'un tel rachat partiel, la Valeur Nette d'Inventaire des Actions conservées par l'Actionnaire devenait inférieure au Minimum de Détention.

9.4 Une demande de rachat peut, à la discrétion du Gérant Commandité, être refusée, si à cause de ce rachat, le capital de la Société devenait inférieur au montant de capital minimum exigé par la Loi SIF.

9.5 Une demande de rachat, une fois émise, est irrévocable sauf consentement du Gérant Commandité (qui peut ne pas donner un tel consentement à sa discrétion).

9.6 Les «Side Pocket Shares» (telles que définies dans la Partie I - section 4 du Document d'Emission intitulée «Side Pocket») ne sont pas rachetables à la demande des Actionnaires.

9.7 Les Actionnaires doivent envoyer une demande de rachat dûment complétée et dans une forme acceptable à l'Agent de Transfert et de Registre afin qu'elle soit reçue par ce dernier avant 18h (heure de Luxembourg) le Jour Ouvrable précédent le début de la période de préavis mentionnée dans le Supplément correspondant (la «Période de Préavis de Rachat») ou pendant toute autre période plus courte que le Gérant Commandité aura déterminée dans un cas particulier, avant la Date de Rachat correspondante, telle que mentionnée dans le Supplément correspondant, à défaut de quoi la demande de rachat sera traitée à la Date de Rachat suivante et les Actions seront rachetées au Prix de Rachat applicable à cette Date de Rachat.

9.8 Les demandes de rachat doivent être accompagnées d'un document prouvant la capacité d'agir au nom de l'Actionnaire ou une procuration acceptable dans la forme et dans le fond par la Société et/ou l'Agent de Transfert et de Registre. Le Gérant Commandité se réserve le droit de modifier à tout moment, à son entière discrétion, ces dispositions relatives au rachat, et les Actionnaires en seront avertis par notification. L'Actionnaire accepte que les demandes de rachats ne soient effectives que lorsque l'Agent de Transfert et de Registre en aura accusé réception.

9.9 Le Prix de Rachat par Action sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe correspondante à la Date de Rachat correspondante de laquelle sera déduit toute commission à payer le cas échéant, tels que des Commissions de Performance (telles que décrites dans la Partie I - section 8.6 du Document d'Emission intitulée «Commission de Performance») et/ou des commissions de rachat (telles que plus détaillées dans la Partie I - section 8.2 du Document d'Emission intitulée «Commissions de Rachat»).

Les Actions seront rachetées sur une base «premier arrivé, premier servi» à moins que l'Actionnaire rachetant en avise autrement par écrit l'Agent de Transfert et de Registre.

9.10 Sous réserve des dispositions d'un Supplément donné et à moins que le Gérant Commandité ne le détermine autrement, les sommes correspondant au rachat seront normalement payées dans les soixante (60) jours calendaires après la Date de Rachat (bien que cela ne puisse pas être garanti), sans intérêts et aux risques de l'Actionnaire pour la période allant de cette date à la date de paiement. Les prix de Rachat seront payés dans la devise des Actions rachetées et seront remis à l'Actionnaire par virement électronique sur le compte duquel le montant de la souscription originale de l'Actionnaire provient, à défaut d'un autre accord intervenu entre la Société et l'Agent de Transfert et de Registre, à leur discrétion. Les prix de Rachat ne seront pas versés sur un compte ouvert au nom d'une tierce partie.

9.11 La Société peut, à son entière discrétion mais avec le consentement de l'Actionnaire concerné, décider de satisfaire en nature, totalement ou partiellement, le paiement du Prix de Rachat à un Actionnaire en allouant à cet Actionnaire des actifs du Compartiment correspondant, égaux en valeur, à la Date de Valorisation à laquelle le Prix de Rachat est calculé, à la Valeur Nette d'Inventaire des Actions rachetables. La nature et le type d'actifs à transférer le cas échéant seront déterminés sur une base juste et raisonnable et sans porter préjudice aux autres Actionnaires de la (des) Classe(s) correspondante(s), et la méthode d'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du Réviseur d'entreprises. Le coût de ce transfert sera à la charge de la Société.

9.12 Le Gérant Commandité peut décider de la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et/ou du rachat des Actions dans certaines circonstances telles que décrites dans le Document d'Emission. Aucune Action ne sera rachetée pendant cette période de suspension.

Le Gérant Commandité peut, à son absolue discrétion, supprimer, réduire ou modifier les délais de préavis, les conditions de rachats, les délais ou les échéances de paiement des prix de rachat, ou d'autres conditions ou limites relatives aux rachats, que ce soit pour les Actionnaires en général, pour des Actionnaires en particulier ou pour des Classes d'Actionnaires en particulier, et que ce soit à l'occasion d'une demande de rachat spécifique ou par avance en accord avec un ou plusieurs Actionnaires.

Art. 10. Rachat Obligatoire. Les Actions sont offertes aux seuls Investisseurs Eligibles tels que décrits à l'article 8.22 ci-dessus.

10.1 Les Actionnaires sont requis de notifier immédiatement et à tout moment à l'Agent d'Administration Centrale lorsqu'ils cessent d'être des Investisseurs Eligibles au sens du Document d'Emission ou s'ils deviennent des Ressortissants des Etats-Unis ou s'ils détiennent des Actions pour le compte ou au bénéfice de Ressortissants des Etats-Unis ou deviennent de quelque manière que se soit des Investisseurs Inéligibles au sens du Document d'Emission.

10.2 Le Gérant Commandité a le droit de requérir à tout moment le rachat obligatoire de tout ou partie des Actions détenues par ou au profit d'un Actionnaire si le Gérant Commandité estime que c'est dans l'intérêt de la Société d'agir ainsi, incluant les cas où le Gérant Commandité estime qu'il y a détention d'Actions par un Actionnaire:

(a) qui est ou est devenu un Investisseur Inéligible au sens du Document d'Emission et/ou n'est pas ou n'est plus un Investisseur Eligible tel que décrit à l'article 8.22 ci-dessus; ou

(b) qui pourrait faire apparaître une violation de toute loi ou règlement de toute juridiction qui serait applicable à la Société; ou

(c) qui pourrait entraîner des conséquences fiscales, juridiques ou réglementaires défavorables pour la Société ou l'un quelconque de ses Actionnaires incluant, sans s'y limiter, une situation dans laquelle vingt-cinq (25) pour cent ou plus des Actions de toute Classe seraient détenues par les «Benefit Plan Investors» tels que définis par l'ERISA; ou

(d) qui pourrait occasionner à la Société d'être tenue de se conformer à toute loi, règlement, à tout exigence d'enregistrement ou d'inscription dans toute juridiction qui n'auraient pas été rendues nécessaires autrement; ou

(e) qui échoue à se conformer à toute procédure antiblanchiment; ou

(f) Si la Valeur Nette d'Inventaire des Actions détenues par l'Actionnaire est inférieure à la Détention Minimale; ou

(g) dans certaines autres circonstances telles que décrites à la section "General and Statutory Information" du Document d'Emission.

10.3 Jusqu'à ce qu'un tel rachat soit effectué, le détenteur de telles Actions ne sera pas autorisé à exercer les droits ou privilèges attachés à de telles Actions autres que leur Rachat. Les rachats obligatoires seront effectués à la Valeur Nette d'Inventaire applicable à la Date de Rachat suivant l'émission d'une notification de rachat adressée à l'Actionnaire.

10.4 Quand la Valeur Nette d'Inventaire des Actions détenues par l'Actionnaire est en dessous du Minimum de Détention, et que la Société décide d'exercer son droit de rachat obligatoire, la Société pourra le notifier par écrit à l'Actionnaire et autoriser cet Actionnaire pendant trente (30) jours calendaires à acheter des Actions Supplémentaires pour respecter l'exigence de Détention Minimum. La Société pourra aussi racheter des «Pocket Shares» et d'autres Actions comme détaillé sous la section «Side Pocket» du Document d'Emission.

10.5 La Société peut restreindre ou empêcher la détention d'Actions dans la Société par toute personne ou toute entité juridique, en particulier par toute personne qui violerait toute loi ou toute exigence de tout pays ou autorité gouvernementale et par toute personne qui n'est pas qualifiée pour détenir de telles Actions en vertu d'une telle loi ou exigence ou si, selon la Société, une telle détention pourrait se faire au détriment de la Société, si elle entraîne une violation de toute loi ou règlement, luxembourgeois ou étranger ou s'il en résulte que la Société pourrait devenir assujettie aux lois (incluant, sans s'y limiter, les lois fiscales) autres que celles du Grand-Duché de Luxembourg.

Les personnes qui ne sont pas qualifiées d'investisseurs institutionnels, professionnels, ou investisseurs avisés au sens de la Loi SIF ne sont pas autorisées à détenir des actions de la Société.

10.6 Tout particulièrement, mais sans s'y limiter, la Société pourra restreindre la détention des Actions de la Société par toute personne non autorisée, telle que définie dans les Statuts et pour de telles raisons la Société peut:

(1) refuser d'émettre toutes Actions et refuser d'enregistrer tout transfert d'Action, quand il apparaît qu'il résulterait ou pourrait résulter d'un tel enregistrement ou transfert la détention légale ou le bénéfice économique de telles actions par une personne non autorisée ou une personne détenant plus qu'un certain pourcentage du capital déterminé par le Gérant Commandité («personne non autorisée»); et

(2) demander, à tout moment, à toute personne dont le nom figure, ou à toute personne cherchant à enregistrer le transfert d'actions, sur le Registre des Actionnaires, de lui fournir toute information, éventuellement par le support d'un affidavit, qu'il peut considérer comme nécessaire dans le but de déterminer si le bénéfice économique de la détention de telles Actions demeure entre les mains d'une personne autorisée, ou si un tel enregistrement aurait pour conséquence que le bénéfice économique de la détention de telles actions serait au profit de personnes non autorisées; et

(3) refuser d'accepter le vote de toute personne non autorisée à toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société; et

(4) quand il apparaît à la Société que toute personne non autorisée, soit seule soit conjointement avec toute autre personne, est un bénéficiaire économique des Actions, ordonner à un tel Actionnaire de vendre ses Actions et de fournir à la Société la preuve de la vente dans les trente (30) jours calendrier de la notification. Si un tel Actionnaire échoue à se conformer à l'ordre, la Société pourra racheter d'office ou obliger cet Actionnaire au rachat de toutes les Actions détenues de la manière suivante:

(a) La Société enverra un préavis (ci-après appelé "Préavis de Rachat") à l'Actionnaire possédant les Actions ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter, spécifiant les Actions à racheter comme susmentionné, la façon dont le Prix de Rachat sera calculé et le nom de l'acheteur.

(b) Un tel Préavis de Rachat pourra être adressé à l'actionnaire par envoi d'un courrier recommandé par voie postale à sa dernière adresse connue ou apparaissant dans le Registre des Actionnaires.

(c) Immédiatement après le délai de préavis spécifié sur le Préavis de Rachat, l'Actionnaire cessera d'être le détenteur des Actions concernées par le Préavis de Rachat et son nom sera effacé du Registre des Actionnaires.

(5) Le prix auquel chaque action pourra être rachetée (le «Prix de Rachat») sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action au Jour de Valorisation déterminé pour le rachat des actions.

(6) Le paiement du prix de rachat sera effectué au profit de l'ancien détenteur des Actions dans la devise fixée par le Gérant Commandité et sera versé pour paiement au précédent détenteur des Actions par la Société sur un compte tenu par une banque à Luxembourg ou à l'étranger (tel que précisé dans le Préavis de Rachat) suivant la détermination du prix de rachat final. Sur présentation du Préavis de Rachat comme décrit ci-dessus, un ancien détenteur ne pourra plus avoir ni aucun droit sur les Actions, ni aucune revendication à l'encontre de la Société ou sur ses actifs, à l'exception du droit de recevoir le Prix de Rachat (sans paiement d'intérêts) de la banque. Toutes les sommes dues à un Actionnaire au titre du présent paragraphe, mais non collectées dans le délai de cinq ans à compter de la date précisée dans le Préavis de Rachat, ne pourront plus être réclamées ensuite et reviendront à la Société. Le Gérant Commandité aura le pouvoir, le cas échéant, de prendre toutes les mesures nécessaires pour parfaire une telle reprise de possession des fonds et autoriser une telle action pour le compte de la Société.

10.7 Toute personne qui se rend compte qu'elle détient des Actions en contravention avec l'une quelconque des dispositions ci-dessus et qui manquerait de transférer ou de racheter ses Actions en application des dispositions ci-dessus devra indemniser et exonérer de toute responsabilité les Administrateurs, la Société, le Gérant Commandité, le/les Gestionnaire(s) de des Investissements, l'Agent d'Administration Centrale et les Actionnaires (chacun, la «Partie Indemnisée») de toute réclamation, demande, procédure, responsabilité, dommages, pertes, coûts et dépenses directement ou indirectement subies ou encourues par l'une des Parties Indemnisées, découlant ou en relation avec l'échec d'une telle personne à se conformer à ses obligations au titre de n'importe laquelle des dispositions ci-dessus.

10.8 Sauf disposition contraire d'un Supplément donné, si à n'importe quel Jour de Valorisation du Compartiment concerné, la Société reçoit des demandes de rachat excédant globalement vingt (20) pourcents (ou tout autre pourcentage que le Gérant Commandité pourra déterminer) du total de l'actif net du Compartiment, ou vingt (20) pourcents (ou tout autre pourcentage que le Gérant Commandité pourra déterminer) de l'actif net attribuable à une Classe, le Gérant Commandité pourra discrétionnairement réduire les montants que les Actionnaires pourront racheter à cette date, en proportion de leur demande de rachat à vingt (20) pourcents (ou tout autre pourcentage que le Gérant Commandité pourra déterminer) du total de l'actif net du Compartiment ou du total de l'actif net dans la Classe d'Actions concernée, selon le cas.

Si les demandes de rachat sont réduites sur cette base, de telles demandes seront reportées au prochain Jour de Valorisation et auront priorité à ce moment (à la condition qu'il n'y ait pas de limitation de rachat ce jour là). Les Actions seront rachetées au Prix de Rachat prévalant à la Date de Rachat à laquelle elles sont rachetées.

10.9 En application des dispositions du Supplément correspondant et à la discrétion du Gérant Commandité, une commission de rachat, dans la limite d'un pourcentage du montant de Rachat, pourra être payée par les Actionnaires demandant le rachat quand le rachat des Actions sera effectif.

Pour les besoins des commissions de rachat, (i) les Actions acquises par voie de transfert devront être considérées comme ayant été acquises par le cessionnaire à la date de leur émission par le cédant et (ii) les Actions acquises par voie de conversion seront présumées avoir été acquises le jour auquel ont été émises les Actions qui ont été converties.

Le Gérant Commandité pourra décider de renoncer ou de réduire le montant de la commission de rachat de manière discrétionnaire. Le prix du rachat sera réduit du montant de la commission de rachat (le cas échéant) et seul le montant net sera payé à l'Actionnaire ayant racheté. La commission de rachat sera retenue par la Société.

Aucune Commission de rachat ne s'appliquera aux Side Pocket Shares.

Art. 11. Conversion.

11.1 A l'exception du cas où (i) les émissions et les rachats d'Actions ont été suspendus dans les circonstances décrites à la section "General and Statutory Information" du Document d'Emission et/ou (ii) il en est prévu autrement pour chaque Compartiment dans le Supplément correspondant, tout Actionnaire peut requérir la conversion de tout ou partie de ses Actions de toute Classe au sein d'un Compartiment, en Actions de la même Classe ou d'une Classe différente au sein de

tout autre Compartiment existant au Jour de Valorisation, à condition que l'Actionnaire remplisse les critères du Compartiment dans lequel la conversion des Actions est requise. Les Actionnaires doivent dès lors transférer l'investissement initial minimum approprié ou, quand il s'agit d'un investissement dans un Compartiment dans lequel ils ont déjà des actions, l'investissement supplémentaire approprié pour atteindre le montant de l'investissement minimum requis.

11.2 La Société n'est pas tenue de traiter une conversion d'Actions si, après une telle conversion, l'Actionnaire se trouverait avec un solde d'Actions dans le Compartiment concerné qui aurait une valeur inférieure au Minimum de Souscription Initiale, tel que précisé dans le Supplément correspondant, auquel cas la Société peut décider que la demande de conversion n'est pas valable.

11.3 Toute demande de conversion qui réduirait la valeur de l'actionnariat d'une Classe en dessous du Minimum de Détention tel que détaillé dans le Supplément correspondant peut, à l'entière discrétion du Gérant Commandité, (a) être rejetée ou, (b) entraîner (i) le rachat de toutes les Actions à leur Valeur Nette d'Inventaire (moins les commissions de rachat, le cas échéant) et le paiement du prix de rachat aux Actionnaires respectifs, ou (ii) le traitement de la demande de conversion comme une demande de conversion pour le solde total des Actions détenues par les Actionnaires dans le Compartiment concerné.

11.4 Toute conversion d'Actions sera effectuée par voie de rachat d'Actions de la Classe correspondante (ce qui entraînera le paiement de toute commission de performances accumulées au titre de ces Actions, tel que décrit dans le Document d'Emission) et une souscription simultanée (au Prix de Souscription le plus récent) pour des Actions de la Classe dans laquelle la conversion est demandée et, par conséquent, les dispositions générales et les procédures relatives aux rachats et souscriptions d'Actions s'appliqueront (à ceci près qu'aucune Commission de rachat ne s'appliquera). Toute somme complémentaire liée au rachat à laquelle l'Actionnaire aurait droit sera affectée à la souscription d'Actions de la Classe dans laquelle la conversion est demandée. Le prix de rachat sera, le cas échéant, converti en d'autres devises au taux de change applicable par l'Agent d'Administration Centrale et les coûts de conversion seront déduits du montant utilisé pour la souscription des Actions de la Classe dans laquelle la conversion est demandée. Les prix de rachat des Classes d'Actions à convertir seront donc réduits du montant de la commission de conversion (le cas échéant), et le montant net sera utilisé à la souscription des Actions de la Classe dans laquelle la conversion est demandée.

11.5 La Société peut suspendre la conversion des Actions pendant toute période au cours de laquelle la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment concerné est suspendue conformément à la section "Suspension of Subscription and Redemption" du Document d'Emission.

11.6 Les Side Pocket Shares ne pourront pas être échangées contre aucune autre Classe d'Actions.

11.7 Le taux auquel tout ou partie des Actions d'un Compartiment («le Compartiment Initial») sont converties en Actions d'un autre Compartiment (le «Nouveau Compartiment») est déterminé en vertu de la formule suivante:

$$A = (B \times C \times D) / E$$

où:

A est le nombre d'Actions à allouer dans le Nouveau Compartiment ou la Nouvelle Classe ou la Nouvelle Catégorie;

B est le nombre d'Actions du Compartiment Initial à convertir;

C est la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment Initial déterminé à la Date de Rachat correspondante (diminuée des commissions de rachat payables pour chaque Action, le cas échéant);

D est le taux de change effectif au jour concerné appliqué aux conversions entre le Compartiment ou les Classes ou catégories d'Actions exprimées dans différentes devises, et est égal à 1 pour les conversions entre Compartiments et Classes ou catégories d'Actions de la même devise; et

E est la Valeur Nette d'Inventaire des Nouvelles Classes d'Actions du Nouveau Compartiment au Jour de Valorisation correspondant, augmenté de tous taxes, frais, commissions de vente ou autres dépenses prélevées au pro rata par Action.

11.8 Les demandes de conversion écrites peuvent être envoyées à l'Agent de Transfert et de Registre. Toutes les demandes de conversion doivent contenir les informations suivantes:

- le(s) nom(s) complet(s) sous lequel(s) les Actions à convertir sont enregistrées;
- le Compartiment auquel appartiennent les Actions à convertir et le Compartiment dans lequel les Actions vont être converties; et
- soit le pourcentage, soit le montant ou le nombre d'Actions que l'Actionnaire souhaite convertir.

Le fait de ne pas fournir l'une des informations ci-dessus peut provoquer un report de la mise en œuvre de la conversion.

11.9 Comme les conversions d'Actions seront effectuées par voie de rachat d'Actions de la Classe concernée, les Actionnaires devront envoyer une demande de conversion sous forme de formulaire fourni par l'Agent de Transfert et de Registre dûment complété, qui sera reçu conformément aux règles applicables au rachat d'une telle Classe (telles qu'indiquées dans le Supplément correspondant), ou pendant toute autre période plus courte que le Gérant Commandité peut déterminer de manière générale ou dans un cas particulier, avant la Date de Rachat concernée pour les Actions du Compartiment Initial à convertir, à défaut de quoi la demande de conversion sera reportée à la Date de Rachat suivante et les Actions converties au Prix de Rachat et Prix de Souscription applicables à cette Date de rachat, à moins que le Gérant Commandité n'en décide autrement, à son entière discrétion.

11.10 Suivant cette conversion d'Actions, la Société informera l'Actionnaire concerné du nombre d'Actions dans le Nouveau Compartiment qu'il aura obtenu par conversion et le prix y attaché. Des fractions d'Actions dans le Nouveau Compartiment à quatre décimales peuvent être émises, la Société étant habilitée à percevoir l'ajustement.

11.11 A la discrétion du Gérant Commandité, une prime de conversion dans la limite d'un pourcentage du montant échangé pourra être payée par les Actionnaires demandant la conversion, ce pourcentage, sauf disposition contraire dans le Supplément correspondant, étant égal à la commission maximale de rachat pour les Actions du Compartiment Initial ainsi converti.

11.12 Le Gérant Commandité pourra, à son entière discrétion, renoncer au paiement de la commission de conversion.

Art. 12. Transferts.

12.1 A moins que les émissions et les rachats d'Actions aient été suspendus dans les circonstances décrites à l'article 14 ci-dessous, les Actions peuvent seulement être offertes, vendues, ou transférées à des investisseurs qui sont des Investisseurs Eligibles et qui ne sont pas des Investisseurs Inéligibles au sens de l'article 8 «Emission d'Actions» ci-dessus.

12.2 Le Gérant Commandité refusera d'enregistrer tout transfert, qui résultera à ce que le cédant demeure inscrit ou que le cessionnaire soit inscrit (selon le cas) comme titulaires d'Actions d'une valeur inférieure au Minimum de Détention au moment où le transfert est envisagé.

12.3 Un transfert d'Actions sera traité comme un rachat de telles Actions par le cédant et une souscription (à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée la plus récemment publiée suite à la notification du transfert à l'Agent d'Administration Centrale) de ces Actions par le cessionnaire à la date du transfert pour les besoins des Commissions de Performance.

12.4 En cas de décès de l'un des co-actionnaires, le(s) survivant(s) sera/seront la/les seul(s) personne(s) reconnue(s) par la Société comme ayant un droit sur les Actions enregistrées aux noms de ces co-actionnaires.

12.5 Sous réserve des restrictions indiquées aux articles 10 et 8 ci-dessus, les Actions peuvent être transférées en adressant à la Société ou à son attention à l'Agent de Transfert et de Registre un formulaire de transfert d'actions, selon un modèle approuvé par la Société et qui peut être obtenu auprès de l'Agent de Transfert et de registre. Le formulaire de transfert d'Actions doit être signé par le cédant. De plus, tout cessionnaire devra signer un ordre de transfert comme décrit dans l'Annexe A du Document d'Emission et fournir les mêmes informations que celles qui pourraient être requises dans le cadre d'une souscription directe afin que l'Agent de Transfert et de Registre puisse traiter la demande de transfert. Le Gérant Commandité peut, à son entière discrétion, refuser d'enregistrer un transfert sans justification et sans que la responsabilité de la Société ou de l'Agent de Transfert et de Registre ne soit mise en cause.

12.6 Toute personne habilitée à recevoir une Action par tout autre moyen qu'un transfert (par exemple, suite au décès ou à la faillite d'un détenteur d'Actions) peut, aux mêmes conditions que pour les transferts telles que définies dans le paragraphe ci-dessus, choisir soit de s'enregistrer lui-même en tant qu'Actionnaire ou de transférer l'Action à une autre personne. Néanmoins, dans tous les cas, le Gérant Commandité aura le même droit de refuser l'enregistrement dans les mêmes conditions que pour un transfert d'Actions.

12.7 Le transfert devra prendre effet après l'enregistrement du cessionnaire au Registre des Actionnaires; le cédant sera considéré comme demeurant le détenteur des Actions jusqu'à ce que cet enregistrement soit effectif. Si le cessionnaire n'est pas encore Actionnaire, il devra compléter un Bulletin de Souscription. Aucun certificat d'Actions ne sera émis.

12.8 La violation des restrictions de détention et de transfert applicables pourra, à la discrétion du Gérant Commandité, engendrer un rachat obligatoire des Actions et l'Actionnaire pourra être tenu d'indemniser la Société pour toute perte résultant d'une telle violation.

12.9 Les Actions offertes au titre des présentes ne seront pas directement revendables. Les Actions ne feront pas l'objet d'un enregistrement conformément au Securities Act de 1933, et la Société n'est pas et ne sera pas enregistrée conformément au United States Investment Company Act de 1940 ou à toute loi sur les titres financiers d'une quelconque autre juridiction et les Actions ne peuvent pas être vendues, transférées, remises, ou distribuées à ou pour le compte d'un Ressortissant des Etats-Unis. Chaque Actionnaire devra indiquer qu'il acquiert des Actions pour son propre compte et non pas en vue d'une revente ou d'une distribution. Les Actions de la Société ne peuvent être transférées que dans des circonstances limitées et uniquement avec le consentement préalable du Gérant Commandité (qui peut ne pas l'accorder à sa discrétion absolue). Si le Gérant Commandité devait refuser d'accorder son consentement au transfert, la Société rachètera dans ce cas les Actions du cédant, conformément aux dispositions détaillées dans l'article 9 («Rachat d'Actions») ci-dessus. La Société ne consentira à aucun transfert d'Actions si un tel transfert devait entraîner comme conséquence d'imposer à la Société de s'enregistrer ou de se conformer à toute loi, règlement, enregistrement ou inscription dans quelque juridiction que ce soit, qui n'aurait pas été requise en dehors de ce cas.

12.10 Les Actions ne sont pas cotées en bourse ni proposées à la cotation. A la date de constitution de la Société, il n'est pas prévu qu'il y ait un marché secondaire des Actions.

12.11 Les Side Pocket Shares peuvent être transférées suivant les mêmes conditions que celles qui s'appliquent à la Classe d'Actions Initiale à laquelle elles sont liées.

Art. 13. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

13.1 La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment et la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe seront déterminées par l'Agent d'Administration Centrale sous la responsabilité finale du Gérant Commandité à la clôture du Jour de Valorisation ou à un autre moment pouvant être déterminé par le Gérant Commandité. La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment sera égale à la valeur totale de ses actifs diminuée de la valeur totale de ses dettes. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera calculée en référence à la valeur de chaque Compartiment et Classe d'Action. La Valeur Nette d'Inventaire sera publiée selon les conditions du Supplément correspondant.

13.2 Relativement à chaque Classe d'Actions, un compte séparé par Classe (un «Compte de Classe») a été établi dans les livres de la Société. Un montant égal aux produits de l'émission de chaque Action sera crédité au Compte de Classe correspondant. Toute augmentation ou diminution de la valeur des actifs de la Société attribuable aux Actions (sans tenir compte dans ce cas des augmentations de la Valeur Nette d'Inventaire dues à de nouvelles souscriptions ou des baisses dues aux rachats ou à des ajustements de Classe (tel que défini ci-dessus)) sera attribuée au Compte de Classe correspondant sur la base de la précédente Valeur Nette d'Inventaire applicable (avant Commission de Performances). Il sera alors alloué à chaque Compte de Classe «Les Ajustements de Classe» que sont les coûts, dépenses prépayées, pertes, dividendes, bénéfices, gains ou revenus que le Gérant Commandité détermine à son entière discrétion. Le coût et le bénéfice de la couverture à l'exposition au risque de change des actifs, attribuables à chaque Classe d'Actions, seront répartis entre les classes d'Actions de la manière dont le Gérant Commandité déterminera à son entière discrétion, de manière à ce que ces coûts et bénéfices soient répartis équitablement entre les classes d'Actions.

13.3 Des relevés mensuels des actifs nets doivent être remis au Dépositaire et doivent être une fois par an contrôlés par rapport aux comptes annuels de la Société tel que audités par le rapport du Réviseur.

13.4 La Valeur Nette d'Inventaire d'une action sera arrondie au montant supérieur ou inférieur à la plus proche unité monétaire actuelle de la Devise de Base de la Société. La Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment sera calculée dans la Devise de Référence du Compartiment.

13.5 Le Gérant Commandité a délégué à l'Agent d'Administration Centrale la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Société. Cependant, le Gérant Commandité, peut, à sa discrétion, se fier à l'estimation de tierces parties telle que le(s) Gestionnaire(s) de des Investissements.

13.6 Concernant le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, l'Agent d'Administration Centrale peut consulter des dépositaires et des courtiers de la Société et a le droit de compter sur leurs conseils.

13.7 La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment est déterminée selon la fréquence indiquée dans le Supplément correspondant ou au moins une fois par mois le dernier jour du mois (chacun de ces jours pouvant être décrit comme un «Jour de Valorisation»), à moins qu'elle ne soit autrement déterminée dans le Supplément correspondant. Le Gérant Commandité peut, à tout Jour Ouvrable, décider de déterminer une Valeur Nette d'Inventaire dans un but purement informatif. La Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment sera exprimée dans la Devise de Référence du Compartiment en question ou, s'il s'agit d'Actions d'une Classe comptabilisée dans une devise différente de la Devise de Référence, dans cette devise.

13.8 La Valeur Nette d'Inventaire par Action de tout Compartiment peut être déterminée en utilisant une méthode d'amortissement des coûts pour tout investissement ayant une date de maturité à court terme connue. Cela implique l'évaluation d'un investissement à son coût et par la suite un amortissement constant jusqu'à maturité, de toute remise ou prime, sans tenir compte de l'impact des variations des taux d'intérêts sur la valeur de marché des investissements. Alors que cette méthode apporte de la certitude en matière d'évaluation, il peut en résulter des périodes durant lesquelles la valeur, telle que déterminée par l'amortissement des coûts, sera plus élevée ou plus basse que le prix que le Compartiment pourrait recevoir s'il liquidait l'investissement. La Société contrôlera continuellement sa méthode d'évaluation et recommandera des changements, quand cela sera nécessaire, afin de s'assurer que les investissements du Compartiment correspondant seront évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi par la Société.

13.9 La Valeur Nette par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment à chaque Jour de Valorisation sera calculée en divisant la Valeur Nette d'Inventaire du Compte de Classe correspondante par le nombre d'Actions en circulation de la Classe correspondante à l'heure de clôture des affaires dudit Jour de Valorisation.

13.10 Les actifs de la Société, en relation avec chaque Compartiment comprennent:

- (a) Tous les actifs en espèces ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou en caisse;
- (b) Tous les effets et billets payables à vue et comptes exigibles (y compris les produits de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé mais non délivrés);
- (c) Tous obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, parts, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers, parts ou actions de fonds d'investissements ou organismes de placement collectifs ou autres actifs similaires appartenant au Compartiment correspondant;
- (d) Tous les dividendes, en action ou en espèces, distributions à recevoir par la Société dans la mesure où la Société peut raisonnablement en avoir connaissance;
- (e) Tout intérêt couru sur des actifs productifs d'intérêts appartenant à la Société sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces actifs;

(f) Les dépenses préliminaires du Compartiment correspondant, y compris le coût d'émission et de distribution d'Actions, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été amortis;

(g) La valeur de liquidation des contrats à terme, spots, contrats futurs ou contrat d'options de vente ou d'achat sur lesquels le Compartiment a une position ouverte;

(h) Toute somme empruntée au nom de chaque Compartiment et sur une base permanente, pour des objets d'investissement;

(i) Tous autres actifs de toute nature y compris les dépenses payées d'avance.

Dans le cas où des circonstances extraordinaires rendraient les évaluations ci-dessus mentionnées impraticables ou inadéquates, la Société est autorisée, prudemment et en toute bonne foi, à suivre d'autres règles permettant une juste évaluation des actifs de la Société.

Pour éviter toute confusion, les actifs illiquides alloués à une Classe «Side Pocket» ou un «Compartiment Side Pocket» ne devront pas être pris en compte pour calculer la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment ou la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'une Classe.

13.11 Dettes

Les dettes de la Société peuvent, conformément à chaque Compartiment, inclure:

(a) Tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(b) Tout intérêt couru sur les emprunts du Compartiment correspondant (y compris les frais encourus pour la souscription de tels emprunts);

(c) Toutes les charges administratives provisionnées ou à payer;

(d) Tous les engagements connus, présents et futurs, y compris les obligations contractuelles échues qui ont pour objet le paiement en espèce ou en nature;

(e) Une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et le revenu encourus au Jour de Valorisation correspondant, tel que déterminé pour le Compartiment correspondant, et toutes autres réserves, autorisées et approuvées par la Société le cas échéant; et

(f) Tous autres engagements de quelque type ou nature que ce soit du Compartiment correspondant excepté les engagements représentés par des Actions du Compartiment correspondant.

Pour déterminer le montant de ces dettes, la Société devra prendre en compte toutes les dépenses exigibles et les coûts engagés par le Compartiment correspondant, qui comprendra entre autres les frais et dépenses détaillés à la section «Frais et Dépenses» du Document d'Emission.

13.12 Les actifs seront évalués conformément aux principes suivants:

(1) Toute valeur mobilière négociée ou cotée en bourse ou sur système électronique similaire et négociée régulièrement sera évaluée suivant son dernier cours d'échange au Jour de Valorisation correspondant, ou, s'il n'y a aucun échange ce jour là, à la moyenne du prix de la dernière enchère et du prix de la dernière offre, tels qu'établis le Jour de Valorisation correspondant, et tels qu'ajustés par le Gérant Commandité, à sa seule discrétion, de la manière qu'il juge adéquate, en tenant compte de la proportion de parts détenues par la Société, et lorsque les cours sont disponibles sur plus d'une bourse ou système pour un titre particulier, le cours retenu sera le dernier cours disponible ou la moyenne du prix de la dernière enchère et du prix de la dernière offre, le cas échéant, sur la Bourse qui constitue le marché principal pour cette valeur ou celui que le Gérant Commandité, à sa seule discrétion, détermine comme apportant les meilleurs critères pour attribuer une valeur à ce titre;

(2) Toute valeur mobilière non négociée ou cotée en bourse ou sur un système similaire électronique ou si, étant cotée ou citée, elle ne fait pas l'objet de transactions régulières, ou dont aucun cours tel que décrit plus haut n'est valable, sera évaluée à sa valeur probable de réalisation telle que déterminée par le Gérant Commandité de bonne foi, en tenant compte des coûts, du cours des prix appliqués aux récentes transactions sur cette valeur, la proportion de la part de la Société prenant en compte le montant total correspondant à la valeur en circulation, et d'autres facteurs que le Gérant Commandité, à sa seule discrétion, jugera important pour procéder à un ajustement positif ou négatif de l'évaluation;

(3) Les investissements, autres que des valeurs mobilières, y compris les Contrats Dérivés OTC, qui sont traités via une chambre de compensation ou une place boursière ou via une institution financière seront évalués en référence au cours de liquidation officiel le plus récent établi par cette chambre de compensation, bourse ou institution financière. Si ce cours n'est pas établi, alors une moyenne sera déterminée entre le montant de l'offre la plus basse et le montant de l'enchère la plus haute à la fin du jour du marché sur lequel de tels investissements sont ou peuvent être traités, en sachant que si de tels investissements sont négociés sur plus d'un marché, le Gérant Commandité peut déterminer à sa discrétion quels sont les marchés qui prévalent;

(4) Les investissements, autres que des valeurs mobilières, y compris les Contrats Dérivés OTC, qui ne sont pas traités via une chambre de compensation ou une place boursière ou via une institution financière seront évalués sur la base de leur juste valeur telle que déterminée au moins une fois par mois par une partie indépendante ou par le Gérant Commandité, conformément aux politiques mises en place par la Société, sur une base appliquée de manière systématique pour chaque type de contrat;

(5) Les investissements dans un organisme de placement collectif seront évalués sur la base du prix de rachat des actions ou unités de cet organisme de placement collectif ou sur le dernier cours disponible (s'il y en a un) ou, si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur de ces actifs, alors le prix peut être déterminé par le Gérant Commandité sur une base juste et équitable;

(6) Les swaps de taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie conformément à la courbe des taux d'intérêts applicable. Les indices de swap de marché et instruments financiers liés seront évalués à leur valeur commerciale établie conformément à l'instrument et indice financier applicable. L'évaluation des indices de swap de marché et instruments financiers liés sera basée sur la valeur de marché de cette transaction établie de bonne foi conformément aux procédures mises en place par la Société;

(7) les contrats futurs sur taux de change seront évalués au prix auquel un nouveau contrat futur de même importance et maturité, sera conclu le Jour de Valorisation correspondant;

(8) La valeur de tout actif en espèce ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes exigibles, frais prépayés, dividendes en espèce et intérêt déclaré ou couru et non encore reçue, est considérée comme faisant partie intégrante du montant total, à moins qu'il soit vraisemblable que ceux-ci ne puissent être payés ou reçus entièrement, auquel cas ladite valeur sera réduite de la proportion appropriée afin de refléter la véritable valeur;

(9) Tous les autres Actifs seront évalués à la juste valeur de marché telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par la Société; et

(10) Toute valorisation (que ce soit d'un investissement ou des liquidités) autre que dans la Devise de Base ou, pour un Compartiment, sa Devise de Référence, sera convertie dans la Devise de Base, ou, pour un Compartiment sera convertie dans sa Devise de Référence, au taux (officiel ou non) que le Gérant Commandité, à son absolue discrétion, juge applicable à la clôture des marchés le Jour de Valorisation correspondant, en tenant compte, entre autres choses, de toutes primes ou réductions qu'il considère être adéquates et de tout coût de change.

13.13 Dans le but de déterminer la valeur des Actifs, l'Agent d'Administration Centrale, dans l'exercice de ses droits, prendra en compte les informations telles que fournies par des sources de pricing tels que les courtiers, les dépositaires, les Prime Brokers ou toute agence de notation, et les évaluations et relevés de compte fournis par ces sources de pricing seront considérés comme le dernier cours disponible. Concernant les actifs non cotés, l'Agent d'Administration Centrale peut tenir compte des évaluations fournies par le Gérant Commandité, le Prime Broker ou toute tierce partie autorisée à cet effet par la Société.

13.14 Les évaluations ou relevés de compte tels que fournis par les sources de pricing (Prime Brokers, dépositaires, autres courtiers et agences de notation) peuvent être considérés comme l'information la plus fiable sur laquelle l'Agent d'Administration Centrale n'est pas tenu d'exercer de vérification. L'Agent d'Administration Centrale ne peut être tenu pour responsable d'une erreur d'évaluation due aux sources de pricing. Si une erreur d'évaluation est portée à l'attention de l'Agent d'Administration Centrale, il se mettra en contact avec le Gérant Commandité afin d'ajuster l'évaluation.

13.15 Concernant son obligation d'obtenir une évaluation de sources reconnues, l'Agent d'Administration Centrale n'a pas l'obligation de s'assurer de la justesse et/ou de la cohérence des évaluations fournies par les sources de pricing correspondantes, sous réserve du paragraphe précédent.

13.16 L'Agent Central d'Administration, tout en s'assurant d'agir conformément aux règles de diligence et de bonne conduite en vigueur, peut, pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, s'appuyer totalement et exclusivement, sur les évaluations fournies soit (i) par le Gérant Commandité, soit (ii) par diverses sources de pricing disponibles sur le marché tel que les agences d'évaluation (Bloomberg, Reuters ...) ou des administrateurs de fonds sous-jacents, (iii) par des courtiers principaux, ou (iv) par un(des) spécialiste(s) dûment autorisé(s) à cet effet par le Gérant Commandité.

13.17 En particulier, pour l'évaluation d'actifs pour lesquels les cours de marchés ou justes valeurs de marché ne sont pas publiquement disponibles (notamment mais pas exclusivement, pour les instruments non cotés ou crédits structurés ou instruments de financement et autres actifs illiquides), l'Agent d'Administration Centrale s'appuiera exclusivement sur les évaluations fournies soit par le Gérant Commandité soit par une source de pricing nommées par le Gérant Commandité et agissant sous sa responsabilité ou d'autres sources de pricing officielles comme les gestionnaires de fonds et autres tels que Telekurs, Bloomberg, Reuters, et ne vérifiera pas l'exactitude et la précision des évaluations ainsi fournies. Si le Gérant Commandité donne des instructions à l'Agent d'Administration Centrale pour utiliser une source de pricing spécifique, le Gérant Commandité s'engage à procéder lui-même à une due diligence préalable sur cet agent concernant sa compétence, sa réputation, son professionnalisme, afin de s'assurer que les cours qui seront communiqués à l'Agent d'Administration Centrale sont fiables et on ne pourra pas exiger de l'Agent d'Administration Centrale qu'il accomplisse lui-même une due diligence supplémentaire ou qu'il mette à l'épreuve cette source de pricing. Pour autant que ces actifs soient concernés, la seule responsabilité de l'Agent d'Administration Centrale est de calculer la Valeur Nette d'Inventaire sur la base des prix fournis par le Gérant Commandité ou tierce partie agréée comme source de pricing, sans aucune responsabilité quelle qu'elle soit (en l'absence d'erreur manifeste) sur la précision et l'exactitude des évaluations fournies par les sources correspondantes. Afin d'éviter toute confusion, l'Agent d'Administration Centrale n'effectuera pas de test sur les évaluations des cours ni ne collectera ou n'analysera aucun document support qui appréciera ou prouvera l'exactitude des prix de tout actif présent dans le portefeuille pour lequel un prix ou une évaluation est fournie conformément à la section «Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et des émissions, rachats et conversions» du Document d'Emission.

13.18 Si une ou plusieurs sources de cotation ne sont pas capables de fournir les évaluations correspondantes à l'Agent d'Administration Centrale, ce dernier est autorisé à ne pas calculer la Valeur Nette d'Inventaire et, par conséquent, à ne pas déterminer de prix de souscription, de rachat ou de conversion. L'Agent d'Administration Centrale devra informer le Gérant Commandité si une telle situation se présente. Si nécessaire, le Gérant Commandité peut décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire conformément à l'article 11 «Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et des émissions, rachats et conversions» du Document d'Emission.

13.19 Le Gérant Commandité peut, à sa discrétion, permettre qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée s'il considère que cette méthode reflète mieux la valeur en général, ou conformément à des marchés particuliers ou des conditions de marché particulières, tout en restant en adéquation avec les bonnes pratiques comptables.

13.20 Sur la base de ces principes, le Gérant Commandité adaptera la politique d'évaluation de la Société afin de refléter une juste valeur de la Société. A ce titre, le Gérant Commandité peut, après (i) avoir revu les outils et procédés d'évaluation utilisés par un Gestionnaire des Investissements quand il évalue des actifs, (ii) s'être assuré que (a) la procédure de pricing est organisée indépendamment des fonctions Front office de ce Gestionnaire des Investissements et (b) ce dernier obtient ses prix de contributeurs indépendants et différents, et (c) que ces prix sont comparés à un prix théorique correspondant ayant été pleinement ratifié, quand c'est possible, confirmer, approuver et adopter le procédé pour que le Gestionnaire des Investissements fournisse les évaluations avec des preuves à l'appui au Gérant Commandité et/ ou ses délégués (incluant mais pas seulement l'Agent d'Administration Centrale) afin que le Gérant Commandité et/ou ses délégués puisse compter, quand ils le jugent approprié, sur toute évaluation fournie, ou attribuée à un actif ou un passif par ce Gestionnaire des Investissements ou un gestionnaire d'investissements pour lequel le Gérant Commandité a mené un contrôle préalable couvrant les points mentionnés ci-dessus.

13.21 Toute modification dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par l'Agent d'Administration Centrale à la demande du Gérant Commandité est inclus dans le rapport de l'Agent d'Administration Centrale au Gérant Commandité, ce rapport étant fourni aux réviseurs d'entreprises de la Société.

Art. 14. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, Rachats et Conversions d'Actions.

14.1 Le Gérant Commandité a le droit de reporter ou suspendre temporairement (i) le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions et/ou (ii) l'émission d'Actions et/ou (iii) le rachat d'Actions et/ou le paiement de tous prix de rachat, s'il estime qu'il est dans l'intérêt de la Société d'agir ainsi, incluant mais sans s'y limiter, les cas où l'un des événements suivants s'est produit et continue de produire effet:

(A) toute bourse ou tout marché organisé sur lequel une proportion significative d'actifs de la Société est régulièrement coté ou échangé a été fermé (pour raison autre que les périodes de congés), ou si ces échanges ont été restreints ou suspendus;

(B) à la suite d'événements politiques, économiques, militaires, monétaires ou toute autre circonstance échappant au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir de la Société, la cession des investissements de la Société ne peut être raisonnablement ou normalement effectuée sans qu'il n'en découle un préjudice au détriment des intérêts des Actionnaires;

(C) pour quelque circonstance exceptionnelle que ce soit, il est raisonnablement impossible de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire sur une base précise en temps utile; ou

(D) en conséquence des restrictions aux échanges ou autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la Société sont rendues impossibles ou les achats ou ventes des investissements de la Société ne peuvent pas être réalisés à un taux de change normal.

14.2 Si en application du point (C) ci-dessus, l'impossibilité de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire est causée par un défaut de paiement au titre de l'un ou plusieurs des différents investissement(s) sous-jacent(s), le droit de suspendre les rachats s'applique seulement à cette portion des actifs de la Société en particulier. Nonobstant ce qui précède, la Société ne pourra pas être libérée de son obligation de faire le nécessaire par rapport aux actifs non affectés dans le cadre de l'exécution normale d'une demande de rachat dûment effectuée. Néanmoins, afin de calculer la Valeur Nette d'Inventaire, la valeur de cet/ces investissement(s) sous-jacent(s), pour des raisons pratiques, pourra être estimée à zéro.

14.3 Le Gérant Commandité adressera une notification aux Actionnaires portant déclaration de la suspension (i) du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions, et/ou (ii) de l'émission d'Actions et/ou (iii) du rachat d'Actions et/ou (iv) du paiement prix de Rachat. Il adressera également une notice informant de la levée de la suspension pour toute période de suspension.

14.4 Aucune Action ou action ne pourra être émise, rachetée ou (dans le cas d'Actions) convertie lors d'un Jour de Souscription ou Date de Rachat, selon le cas, durant une telle période de suspension. Dans ce cas, une demande de rachat ou de conversion peut être rétractée, à la condition qu'une notification de ce retrait ait été reçue par l'Agent d'Administration Centrale avant la fin de la période de suspension. Excepté dans l'hypothèse où il y aura eu rétractation, au premier Jour de Souscription ou à la première Date de Rachat, les demandes de rachat ou de conversion seront exécutées suivant (selon le cas) la levée de la suspension au Prix de Souscription ou au Prix de Rachat (selon le cas) applicable à la date correspondante.

14.5 Une notification de la suspension ainsi qu'une notification de sa levée seront adressées à toutes les personnes qui ont demandé le rachat ou la conversion d'Actions. Quand cela est possible, toutes les mesures raisonnables seront prises

pour mettre fin à la période de suspension dans le plus bref délai possible ou pour créer une Side Pocket tel que détaillé à l'article 20 «Side Pocket» ci-dessous.

14.6 La suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de n'importe quelle Classe et/ou catégorie d'Actions n'aura aucun d'effet sur la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action ou sur l'émission, le rachat, ou la conversion d'Actions de toute Classe, catégorie d'Actions et/ou Compartiment qui n'est pas suspendu.

Administration - Surveillance

Art. 15. Gérant Commandité.

15.1 La Société sera gérée par son associé commandité, dénommé Alura Capital Partners S.A., une société anonyme constituée, organisée et existant suivant le droit Luxembourgeois, représentée et agissant par son conseil d'administration en application de la Loi sur les Sociétés (le «Gérant Commandité»).

15.2 Dans le cas d'une incapacité juridique, liquidation ou toute autre situation empêchant le Gérant Commandité d'agir comme actionnaire commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée, à la condition que le Gérant Commandité désigne un administrateur ad hoc, qui n'a pas besoin d'être nécessairement un Actionnaire, pour effectuer les actes de gestion courante ou les actes administratifs urgents, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires, que l'administrateur ad hoc doit convoquer dans les quinze (15) jours de sa nomination soit tenue. A cette assemblée générale, les Actionnaires peuvent désigner, aux conditions de quorum et de majorité exigées par la Loi pour toute modification des Statuts, un successeur au Gérant Commandité. En cas d'impossibilité de nommer un nouvel Associé Commandité, la Société sera dissoute et liquidée. Sous réserve de l'article 28.3 ci-dessous, toute nomination d'un successeur au Gérant Commandité ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant Commandité.

Art. 16. Pouvoirs du Gérant Commandité.

16.1 En sa qualité de seul détenteur des Actions de Commandité, le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, tant que ces pouvoirs ne sont pas expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des Actionnaires.

16.2 Il a, inter alia, un droit exclusif de décision dans les domaines suivants:

- (i) La création de nouvelles Classes d'Actions;
- (ii) La création de nouveaux Compartiments;
- (iii) La nomination et la révocation des Gestionnaires en Investissements;
- (iv) Le pouvoir de renoncer, réduire ou modifier tout délai de préavis, condition de souscription, délai ou échéance de versement des commissions de souscription, ou toute autre condition ou limite relative aux souscriptions, soit, pour les Actionnaires de manière générale, des Actionnaires en particulier, ou pour des classes d'Actionnaires en particulier, que ce soit au moment où une souscription particulière est proposée, ou par avance suivant un accord avec un ou plusieurs Actionnaires; et
- (v) Le Gérant Commandité ne peut pas être révoqué sans son propre consentement.

16.3 En qualité de seul détenteur des Actions de Commandité, le Gérant Commandité est indéfiniment responsable des obligations de la Société, dans la mesure où la Société n'est pas en mesure de les assumer.

Art. 17. Signature Sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature du Gérant Commandité représenté par un ou plusieurs de ses administrateurs dûment désignés, ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui le Gérant Commandité a délégué ce pouvoir.

Art. 18. Délégation de Pouvoirs.

18.1 Le Gérant Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société et de tout Compartiment (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société en relation avec la Société elle-même et en relation avec tout Compartiment) et ses pouvoirs d'accomplir tous actes afin de mener à bien l'objet social et la politique sociale à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, qui n'ont pas besoin d'être membres du Gérant Commandité et qui auront les pouvoirs tels que déterminés par le Gérant Commandité et qui peuvent, si le Gérant Commandité les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs à d'autres personnes.

18.2 Le Gérant Commandité peut aussi octroyer d'autres pouvoirs spéciaux par procuration sous forme authentique ou sous seing privé.

18.3 Le Gérant Commandité peut nommer ou rechercher les conseils d'un ou plusieurs conseillers et/ou expert(s) pour tout Compartiment soit en interne soit par contrat avec des personnes externes qui seront rémunérées sur les actifs de la Société (le «Prestataire de Services»), tel que décrit dans le Document d'Emission. Le/les Prestataire(s) de Services assurera(ront) (sous la supervision générale, l'approbation et la direction du Gérant Commandité) certaines fonctions sous le contrôle et la responsabilité du Gérant Commandité.

Art. 19. Politique d'investissement et Restrictions d'investissement. La Société, en se fondant sur le principe de la diversification des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement et les stratégies à suivre au sein de chaque Compartiment, ainsi que la manière de conduire la gestion et les affaires de la Société, dans la limite des restrictions que peut fixer la Société conformément à la Loi SIF et comme prévu par les lois et réglementations des Etats où les

Actions sont offertes à la vente, ou qui seront adoptées, le cas échéant, par résolutions du Gérant Commandité tel que décrit dans le Document d'Emission.

Art. 20. Side Pockets. Le Gérant Commandité peut, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF, placer des actifs illiquides dans un side pocket soit par allocation à partir d'une Classe d'Actions, à laquelle lesdits actifs illiquides sont attribuables, à une nouvelle Classe d'Actions, soit par cantonnement desdits actifs d'un Compartiment existant dans un nouveau Compartiment.

Art. 21. Conflit d'Intérêt. Dans le cas où un administrateur du Gérant Commandité rencontre un conflit d'intérêt avec la Société dans une transaction qui requiert l'approbation du Gérant Commandité, un tel conflit d'intérêt potentiel doit être pleinement signalé par l'administrateur concerné au Gérant Commandité et sa déclaration doit être reportée au procès-verbal de réunion. L'administrateur concerné ne doit pas participer à la délibération ni au vote relatifs à la cette transaction. Pareille abstention de voter ne doit pas être décomptée. Lors de l'assemblée générale suivante, un rapport spécial doit être dressé avant que toute autre résolution ne soit votée, concernant les transactions dans lesquelles tout administrateur pourrait rencontrer un conflit d'intérêt avec la Société.

Art. 22. Indemnisation du Gérant Commandité.

22.1 La Société indemnifiera le Gérant Commandité ou n'importe lequel de ses administrateurs ou tout agent de la Société (chacun, l'«Indemnisé») de toutes les dépenses raisonnablement engagées par l'Indemnisé en relation avec toute action, procès ou procédure dans lequel/laquelle l'Indemnisé pourra être partie du fait qu'il/elle est/a été Gérant Commandité ou administrateur du Gérant Commandité ou un agent de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dont la Société serait l'associé ou le créancier et auxquelles l'Indemnisé n'est pas en droit de demander indemnisation, sauf concernant les points pour lesquels l'Indemnisé sera finalement jugé responsable dans le cadre d'une action en justice ou d'un procès, pour faute lourde ou faute professionnelle; en cas de transaction, l'indemnisation sera attribuée uniquement dans la limite des affaires couvertes par la transaction si la Société a reçu les conseils d'un avocat indiquant que l'Indemnisé n'a commis aucune violation à ses obligations.

22.2 Le droit à indemnisation décrit ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui lui appartiennent.

Art. 23. Réviseur d'Entreprises.

23.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société sur les actifs des Compartiment.

23.2 Le réviseur d'entreprises remplira toutes les obligations telles que prescrites par la Loi SIF.

Assemblées Générales des Actionnaires - Compartiment

Art. 24. Pouvoirs.

24.1 L'assemblée générale des Actionnaires représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société.

24.2 Ses résolutions auront force obligatoire pour tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour commander, mettre en œuvre ou ratifier tous actes relativement aux opérations de la Société.

Art. 25. Assemblées Générales Annuelles des Actionnaires.

25.1 L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que spécifié dans la convocation à l'assemblée, le troisième jeudi d'avril à 15.00 heures (heure luxembourgeoise), ou, si ce jour ne tombe pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant.

25.2 L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si, selon l'avis du Gérant Commandité, des circonstances exceptionnelles, indépendantes de la volonté de la Société, ou si le contrôle exercé par les Actionnaires le requiert.

Art. 26. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.

26.1 Le Gérant Commandité peut convenir d'autres réunions de l'assemblée générale des Actionnaires; les Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent aussi requérir du Gérant Commandité la convocation d'une assemblée générale des Actionnaires.

26.2 Toutes autres assemblées générales des Actionnaires pourront être tenues dans un lieu et aux date et heure spécifiées dans les convocations relatives à la réunion.

Art. 27. Procédure.

27.1 Les convocations écrites aux assemblées générales contenant l'ordre du jour devront être faites conformément à la Loi sur les Sociétés et devront être envoyées par courriers recommandés à chaque Actionnaire au moins 8 (huit) jours avant la tenue de l'assemblée, à l'exception des assemblées générales annuelles pour lesquelles la convocation sera envoyée par courrier recommandé au moins 21 (vingt et un) jours avant la tenue de l'assemblée. Les Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent requérir l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. De telles demandes doivent être adressées au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours calendaires avant la date de l'assemblée. Si tous les Actionnaires sont

présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation à l'assemblée.

27.2 Les convocations des Actionnaires peuvent être envoyées par courrier électronique avec accusé de réception uniquement.

27.3 Le Gérant commandité peut déterminer toutes autres conditions, qui devront être remplies par les Actionnaires afin d'assister à l'assemblée générale des Actionnaires.

27.4 L'assemblée générale des Actionnaires peut nommer un administrateur du Gérant Commandité ou toute autre personne comme président d'une telle assemblée des Actionnaires qui désignera un secrétaire qui peut être instruit de conserver le procès verbal de réunion de l'assemblée générale des Actionnaires et d'exécuter toute tâche administrative ou autres tâches comme indiqué, le cas échéant, par le président.

Art. 28. Vote.

28.1 Les affaires traitées lors de chaque assemblée générale des Actionnaires seront limitées aux sujets contenus dans l'ordre du jour (qui peut inclure tous les sujets requis par la loi) et les questions incidentes à ces sujets.

28.2 Chaque Action de n'importe lequel des Compartiments donne droit à un vote, conformément à la Loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Seules les Actions entières donnent droit au vote. Un Actionnaire peut intervenir à toute assemblée des Actionnaires en donnant procuration à toute autre personne, qui n'est pas nécessairement un Actionnaire et qui peut être un administrateur du Gérant Commandité.

28.3 Sauf si la loi en dispose autrement, les résolutions des assemblées générales des Actionnaires sont approuvées à la majorité simple des votes émis valablement par les Actionnaires présents ou représentés. Excepté le cas où les présents statuts en disposent autrement, aucun vote à l'assemblée générale des Actionnaires ne pourra être valablement adopté tant que celui-ci n'est pas approuvé par le Gérant Commandité.

28.4 Les présents Statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires soumise aux règles de quorum et de majorité contenues dans la Loi sur les Sociétés Commerciales. Aucune résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires modifiant les statuts de la Société ne pourra être valablement adoptée sans avoir été approuvée par le Gérant Commandité.

28.5 Chaque résolution de l'assemblée générale des Actionnaires affectant les droits des détenteurs d'Actions de tout Compartiment vis-à-vis des droits des détenteurs d'Actions de tout autre Compartiment devra être soumise pour chaque Compartiment aux règles de quorum et de majorité tels que décrites dans l'article 28 ci-dessus.

Art. 29. Assemblées Générales des Actionnaires d'un/des Compartiment(s) ou de Classe(s) d'Actions.

29.1 Les Actionnaires de tout Compartiment et/ou Classe d'Actions pourront tenir, à tout moment, des assemblées générales d'Actionnaires pour décider de toute question qui concerne exclusivement ledit Compartiment et/ou ladite Classe d'Actions, telle que l'affectation des résultats.

29.2 Les dispositions des articles 25 et 26 s'appliqueront à ces assemblées générales des Actionnaires. A moins que la loi n'en dispose autrement, les résolutions des assemblées générales des Actionnaires d'un Compartiment et/ou d'une Classe d'Actions sont adoptées par un vote à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés. Aucune résolution de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment et/ou d'une Classe d'Actions de la Société ne pourra être valablement adoptée sans l'approbation du Gérant Commandité.

Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 30. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 31. Distributions.

31.1 Au sein de chaque Compartiment, les Actions peuvent être émises en Action de capitalisation ou en Action de distribution. Les caractéristiques des Actions disponibles au sein de chaque Compartiment sont définies dans le Supplément au Compartiment correspondant.

31.2 Le Gérant Commandité peut déclarer des distributions annuelles ou intérimaires de revenus tirés d'investissement, et des plus-values de cession, et s'il le juge nécessaire au maintien d'un niveau raisonnable de dividendes de sommes provenant d'autres fonds disponibles pour distribution.

31.3 En aucun cas une distribution ne peut être faite si la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment devient inférieur à 1.250.000,- EUR.

31.4 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

31.5 Les distributions non réclamées seront conservées par la Société à la disposition du bénéficiaire correspondant de la distribution. Les distributions non réclamées dans les (5) cinq ans après leur date de valeur deviennent caduques et reviendront à la Classe correspondante au sein du Compartiment correspondant.

Art. 32. Dépositaire.

32.1 Dans le respect des dispositions de la Loi SIF, la Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une institution bancaire ou d'épargne telle que définie par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier (le «Dépositaire»).

32.2 Le Dépositaire doit remplir les devoirs et responsabilités tels que le prévoit la Loi SIF.

32.3 Au cas où le Dépositaire souhaite se retirer, la Société s'efforcera de trouver un successeur pour agir en qualité de dépositaire dans les deux (2) mois suivant la date de ce retrait. La Société peut mettre fin à la nomination du Dépositaire mais ne peut pas remplacer le Dépositaire tant qu'un dépositaire lui succédant ne sera pas nommé à sa place.

Dissolution et Liquidation de la Société - Fermeture, Division et Fusion de Compartiments ou de Classes

Art. 33. Dissolution de la Société - Fermeture de Compartiments.

33.1 La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 28.3 ci-dessus et suivant l'approbation du Gérant Commandité.

33.2 Quand le capital social est devenu inférieur des deux tiers (2/3) du capital minimum indiqué à l'article 5.2 ci-dessus, la question de la dissolution de la Société doit être soulevée par le Gérant Commandité à l'assemblée générale des Actionnaires. Dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires, sans condition quorum requis, peut prononcer la dissolution par simple majorité des votes des Actionnaires présents et représentés à l'assemblée, sans le consentement du Gérant Commandité.

33.3 La question de la dissolution de la Société doit aussi être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires quand le capital social tombe en dessous du quart (1/4) du capital minimum prévu par l'article 5.2 ci-dessus; dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires doit se tenir sans conditions de quorum et la dissolution peut être décidée par les votes des Actionnaires possédant un quart (1/4) des Actions représentées à la réunion, sans le consentement du Gérant Commandité.

33.4 La convocation doit avoir été faite de manière à ce que l'assemblée générale soit tenue dans un délai de quarante (40) jours à partir de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers (2/3) ou au quart (1/4) du capital minimum légal, le cas échéant.

33.5 L'émission de nouvelles Actions par la Société doit cesser le jour de la publication de la convocation à l'assemblée générale des Actionnaires à laquelle la dissolution et la liquidation du Fond doivent être proposées. Un ou plusieurs liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour réaliser les actifs de la Société, sous le contrôle d'une autorité de surveillance dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Les produits de la liquidation, nets de toutes dépenses de liquidation, seront distribués par les liquidateurs entre les détenteurs d'Actions de chaque Classe conformément à leurs droits respectifs. Les montants non réclamés par les Actionnaires à la fin de la procédure de liquidation seront déposés, conformément à la loi luxembourgeoise, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à Luxembourg jusqu'à l'expiration de la prescription légale.

33.6 La liquidation de la Société est obligatoire dans les cas suivants:

- quand la mission du Dépositaire a pris fin et qu'aucun nouveau Dépositaire n'a été nommé dans un délai de deux (2) mois ou pendant la période contractuelle;
- quand une procédure de faillite est engagée contre le Gérant Commandité, ou que le Gérant Commandité est en liquidation, à moins que la gestion de la Société ou du Compartiment respectif ne soit transférée à un autre Gérant Commandité;
- quand les actifs de la Société restent inférieurs à un quart de la limite minimum de 1.250.000,- EUR pour une période dépassant six (6) mois;
- dans tous les autres cas prévus par la Loi SIF.

Art. 34. Fermeture d'un Compartiment ou d'une Classe.

34.1 De manière générale, le Gérant Commandité peut fermer un Compartiment ou une Classe suivant un délai de préavis de trois (3) mois adressé à tous les Actionnaires de ce Compartiment ou de cette Classe ou à tout autre délai, suivant une notification expliquant les raisons de la dissolution et la procédure de dissolution telle que le Gérant Commandité considère être dans le meilleur intérêt des Actionnaires en ligne avec les conditions de marché, sans toutefois que le préavis aux Actionnaires ne puisse être inférieur à 30 jours. Dès cette fermeture, les Actions de ce Compartiment et de cette Classe seront rachetées par la Société au Prix de Rachat par Action tel que calculé au Jour de Rachat mentionné dans la notification de Rachat. Les Compartiments et les Classes respectives peuvent être liquidés à tout moment, en particulier si des changements économiques et/ou politiques sont survenus depuis que le Compartiment et/ou la Classe a été créé.

34.2 Si une situation menant à la dissolution prématurée d'un Compartiment se présente, l'émission et le rachat des actions seront suspendus. Les Actions peuvent être rachetées à une date proche de la date de liquidation; dans ce contexte, la prise en compte des coûts de liquidation potentiels et leur répartition entre tous les investisseurs qui étaient Actionnaires dans ce Compartiment au moment où la décision de liquidation a été validée doit être garantie.

34.3 Le Dépositaire doit distribuer les produits de liquidation, après déduction des coûts et commissions, entre les investisseurs du Compartiment en proportion de leur pourcentage de détention, selon les instructions émises par le

Gérant Commandité ou par les liquidateurs nommés par le Gérant Commandité lui-même ou par le Dépositaire en accord mutuel avec les autorités compétentes. Le Dépositaire doit déposer tous les produits nets de liquidation n'ayant pas été réclamés par les investisseurs une fois les procédures de liquidation clôturées pour le compte de ces investisseurs à la Caisse de Dépôt et Consignations à Luxembourg lesdits montants étant confisqués à moins qu'ils ne soient réclamés avant l'expiration de la période légale.

34.4 Les investisseurs, leurs héritiers, créiteurs ou successeurs légaux ne peuvent pas demander la dissolution prématurée du Compartiment, ni la division de celui-ci.

34.5 Les produits de la liquidation sont payés en numéraire. Néanmoins, selon la nature des investissements et les conditions du marché à la date de la dissolution, il ne peut y avoir d'assurance quant au moment et au montant des paiements par la Société. Le liquidateur peut, avec l'accord des Actionnaires, payer aux Actionnaires la totalité ou une partie des produits de la liquidation en nature. Dans la mesure où les Actionnaires reçoivent les distributions en nature, de telles distributions ne peuvent pas être immédiatement mises en vente et peuvent devoir être détenues par l'investisseur pour une période de temps indéfinie. Quand il vend des actifs distribués en nature, l'investisseur peut devoir payer les coûts de transaction, ainsi que des impôts sur la plus-value de la vente comme pour tout rachat.

34.6 Toute demande de souscription doit être suspendue à partir du moment de l'annonce de la fermeture, de la fusion ou du transfert du Compartiment ou d'une Classe.

34.7 Dans le cas d'une dissolution de la Société ou de la fermeture d'un Compartiment, la liquidation peut être conduite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des entités légales) nommées par l'assemblée des Actionnaires décidant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et leur rémunération. Les opérations de liquidation seront effectuées conformément à la Loi SIF.

Art. 35. Fusion, Division de Compartiments ou Classes.

35.1 Dans des circonstances semblables à celles décrites pour la «Dissolution d'un Compartiment et/ou d'une Classe», le Gérant Commandité peut décider de fusionner les actifs de tout Compartiment et/ou Classe avec ceux d'un autre Compartiment et/ou Classe existant(e) de la Société ou à un autre Compartiment et/ou Classe d'un autre OPC luxembourgeois (le «Nouveau Compartiment») et requalifier les Actions du Compartiment et/ou de la Classe correspondant (e) comme étant des Actions d'un autre Compartiment et/ou Classe (suivant une division ou consolidation, si nécessaire, et paiement du montant correspondant à toute fraction revenant à des Actionnaires à considérer). Une telle fusion n'est que dans la mesure où la politique d'investissement du Compartiment absorbant ne contredit pas la politique du Compartiment absorbé. La Fusion est traitée comme une dissolution du Compartiment absorbé ainsi qu'un transfert simultané de ses actifs nets au Compartiment absorbant. Les investisseurs doivent recevoir un nombre d'actions dans le Compartiment absorbant calculé sur la base de la valeur de la part dans ce Compartiment au moment de la fusion. Toutes les fractions restantes peuvent être payées en numéraire.

35.2 La décision du Gérant Commandité de fusionner des Compartiments sera publiée, cette publication contenant les informations relatives au Nouveau Compartiment, 30 jours avant la date à laquelle la fusion prend effet afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat sans frais de leurs Actions, à la VNI par Action applicable, pendant cette période.

35.3 Tous les coûts associés à une fusion de Compartiments sont à la charge des Actionnaires des Compartiment concernés.

35.4 Dans des circonstances semblables à celles décrites pour la «Dissolution d'un Compartiment et/ou d'une Classe», le Gérant Commandité peut décider de réorganiser un Compartiment et/ou une Classe en divisant en deux un ou plusieurs Compartiments ou Classes d'Actions. Une telle décision sera publiée de la même manière que celle décrite dans le paragraphe «Dissolution d'un Compartiment et/ou d'une Classe» ci-dessus (et, de plus, la publication contiendra des informations sur les deux ou plus nouveaux Compartiments ou Classes) un mois avant la date à laquelle la division prend effet, afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat sans frais ou la conversion de leurs Actions, sans frais supplémentaire, durant cette période.

Art. 36. Déclaration. Les termes utilisés au genre masculin incluent également le genre féminin et les termes désignant des personnes ou les Actionnaires incluent également les sociétés, les sociétés en participation, et les associations et tout autre groupe de personnes organisé qu'il soit constitué ou non.

Art. 37. Loi Applicable. Concernant tous les aspects qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans les présents Statuts, ceux-ci devront être déterminés en accord avec la Loi sur les Sociétés Commerciales et la Loi SIF telles que ces lois ont été ou seront modifiées.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle des Associés se tiendra en 2011.

Souscription et Payement

Le capital social initial est fixé à trente et un mille deux euros (31.002,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) Actions de Commandité et deux (2) Actions Ordinaires, sans valeur nominale.

Le capital social de la Société est souscrit comme suit:

Nom des Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
Alura Capital Partners S.A.	31.000 Actions de Commandité
Alain Demarolle	1 Action Ordinaire
Anne Maréchal	1 Action Ordinaire

Toutes les actions de la Société ainsi souscrites sont partiellement libérées par apport en numéraire à un niveau de 25%, de telle sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros cinquante cents (7.750,50 EUR) est à la disposition de la Société à compter des présentes, tel qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Estimation des Coûts

Le montant des commissions, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 3.800,-.

Résolutions des Actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social souscrit, ont tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqués, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le capital social initial de trente et un mille deux euros (31.002,- EUR), partiellement libéré à hauteur de 25% de leur valeur au moment de la constitution, sera entièrement libéré avant l'ouverture de la Période d'Offre Initiale (telle que définie dans le Supplément N° 1 du Document d'Emission).

2. Le siège social de la Société est établi au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. La personne nommée ci-dessous est désignée Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui devra délibérer sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2010:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Peraire, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11270. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127108/2026.

(100144732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Brederode International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127139/9.

(100145175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Asterion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 73.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.977.

Par résolutions signées en date du 26 août 2010, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Pascale Nutz avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérante de classe A avec effet au 15 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127115/13.

(100145191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

AAS Aviation Airport Systems S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 112.503.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010127119/12.

(100144464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Bonvalot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.312.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127153/10.

(100144858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Buckfield Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 128.816.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, en date du 05 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°1577 du 27 juillet 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 9 mars 2009 que Madame Mara DE BIASI, expert-comptable, née le 9 février 1973 à CH-DELEMONT et demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Sandra TREVITO démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Le mandat de Madame Mara DE BIASI sera à confirmer lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 5 des statuts de la société, la nouvelle administratrice Madame Mara DE BIASI est autorisée d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour la société BUCKFIELD INVESTMENTS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010127154/19.

(100145039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Biemme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 66.348.

-
- Constituée en date du 25 septembre 1998 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 873 du 03 décembre 1998;
 - Statuts modifiés en date du 28 décembre 2005 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 879 du 04 mai 2006.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 9 mars 2009 que Madame Mara DE BIASI, expert-comptable, née le 9 février 1973 à CH-DELEMONT et demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Sandra TREVITO démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Le mandat de Madame Mara DE BIASI sera à confirmer lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 5 des statuts de la société, la nouvelle administratrice Madame Mara DE BIASI est autorisée d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour la société BIEMME S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010127151/21.

(100145022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Bioinventor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 61.773.

—

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale annuelle tenue extraordinairement en date du 23 septembre 2010

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée générale ordinaire a:

- renouvelé les mandats des administrateurs:

M. Claes Gunnar FELLÄNDER, Emblavägen 33B, 182 67 Djursholm, Suède

M. Carl Lennar PHILIPSON, Grev Turegatan 47, 114 38 Stockholm, Suède

M. Eric LECLERC, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

M. Jos HEMMER, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

- renouvelé le mandat du commissaire aux comptes, M. Pascal FABECK, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010127152/21.

(100145035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Cowans Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.479.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127172/11.

(100144918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Bywater S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 19.922.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010127155/10.

(100144938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Acorn (Luxco) 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 44.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 101.593.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Acorn (Luxco) 2**Un mandataire*

Référence de publication: 2010127098/12.

(100144986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Centre de Maintenance à Distance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010127164/11.

(100145130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Claraz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 152.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127185/10.

(100144860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Claremont Consulting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 72.766.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127186/10.

(100145014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Didi Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.235.250,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.545.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010127199/11.

(100144721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

DM Sys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.595.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127201/10.

(100144472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Edder S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.800.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.148.

—
Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010127202/11.

(100144936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Egis Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.801.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127203/10.

(100145056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

FOSCA II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.408.

—
Le siège social de l'associé unique FOSCA II a changé et est désormais au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127224/11.

(100145192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Gottex US Management S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127236/10.

(100145079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Gravity Sport Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 137.503.

A noter le changement de domicile de l'administrateur suivant:

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010127237/13.

(100144954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Haegin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 40.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127257/10.

(100144507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Greenland Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.507.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127254/10.

(100145160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Gottex Management S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127229/10.

(100145076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Eurohold Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.646.

En date du 30 août 2010, Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Commissaire de la société Eurohold Aviation S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 151 646.

Alter Domus, mandaté par le démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127208/13.

(100145144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

European Fashion Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 52.970.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, en date du 22 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 43 du 23 janvier 1996;

- Statuts modifiés selon acte reçu par le même notaire en date du 27 novembre 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 1381 du 31 décembre 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 9 mars 2009 que Madame Mara DE BIASI, expert-comptable, née le 9 février 1973 à CH-DELEMONT et demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Sandra TREVITO démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 5 des statuts de la société, la nouvelle administratrice Madame Mara DE BIASI est autorisée d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour la société EUROPEAN FASHION S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010127214/20.

(100145028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

IAB Financing II S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.124.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127267/10.

(100145180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

IFAM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127272/10.

(100144741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

L.M.G. Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 110.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010127307/11.

(100144960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

International Control and Finance ICAF Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 49.181.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.09.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010127287/12.

(100144783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Ocean Wave S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127354/10.

(100145116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Mab Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.025.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127325/10.

(100144796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

James & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 80.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127295/10.

(100144509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Monier Special Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.559.

1. Lors du conseil de gérance tenu en date du 18 décembre 2009, les gérants ont décidé de nommer les délégués à la gestion journalière suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance en date du 18 décembre 2010:

- Axel Zwanzig, avec adresse au 1c, Stegemattstrasse, 77652 Offenburg, Allemagne
- Herbert Krist, avec adresse au 25, Ferdinand-von-Miller-Strasse, 82343 Poeking, Allemagne
- Dieter Bruno Fritz Kleinfeldt, avec adresse au 12, Am Alten Bahndamm, 64347 Griesheim, Allemagne
- Bernhard Mehlhorn, avec adresse au 32, Dahlienweg, 61381 Friedrichsdorf, Allemagne

2. L'adresse du gérant de classe B, Klaus-Peter Kissler, est au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127324/17.

(100144965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

MEIF Germany Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.737.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 1^{er} septembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C. le 03 septembre 2010, LAC/2010/38610, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société : 46 Place Guillaume II L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010127329/18.

(100144974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Keraz Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 143.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127304/9.

(100145071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Louvre Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127314/9.

(100144511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

NGR Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 102.357.

—
Dépôt rectificatif Ref L090174752

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 15/09/2010.

Référence de publication: 2010127348/11.

(100145019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

O.F.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.050.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 76.489.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010127352/11.

(100144937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Ondutech S.A., Société Anonyme,
(anc. AP2 Media S.A.)**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 136.735.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127355/11.

(100144714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 8.835.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127358/10.

(100145167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Ostia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 52.769.

—
Les comptes annuels au 30 JUIN 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010127360/10.

(100144939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

JOFAD Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOFAD Holding S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010127296/11.

(100144950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

International Control and Finance ICAF Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 49.181.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.09.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010127285/12.

(100144781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Promobilia Cursum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 129.225.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010127365/10.

(100144940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Insurance Resources International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 27.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127282/10.

(100144508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Sopafin (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.229.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59645 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127425/10.

(100144711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Fläkt Woods Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.132.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59621 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127219/10.

(100144543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

European Commodity Clearing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.195.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für European Commodity Clearing Luxembourg S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010127211/13.

(100144983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Inspicio 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 136.462.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127265/10.

(100144911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

MKS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.893.375,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.795.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127334/11.

(100144921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Induspol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 121.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127281/9.

(100144865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.